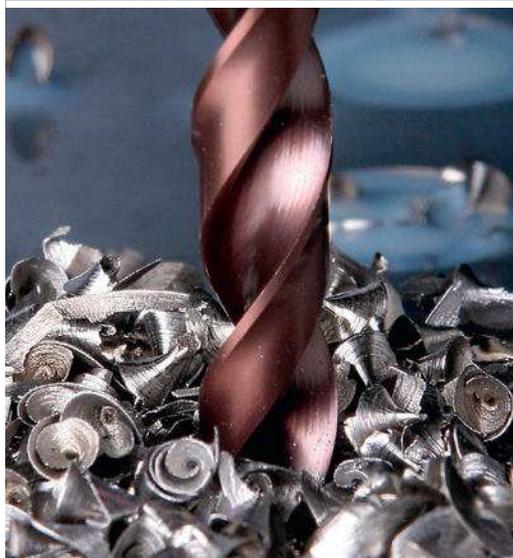
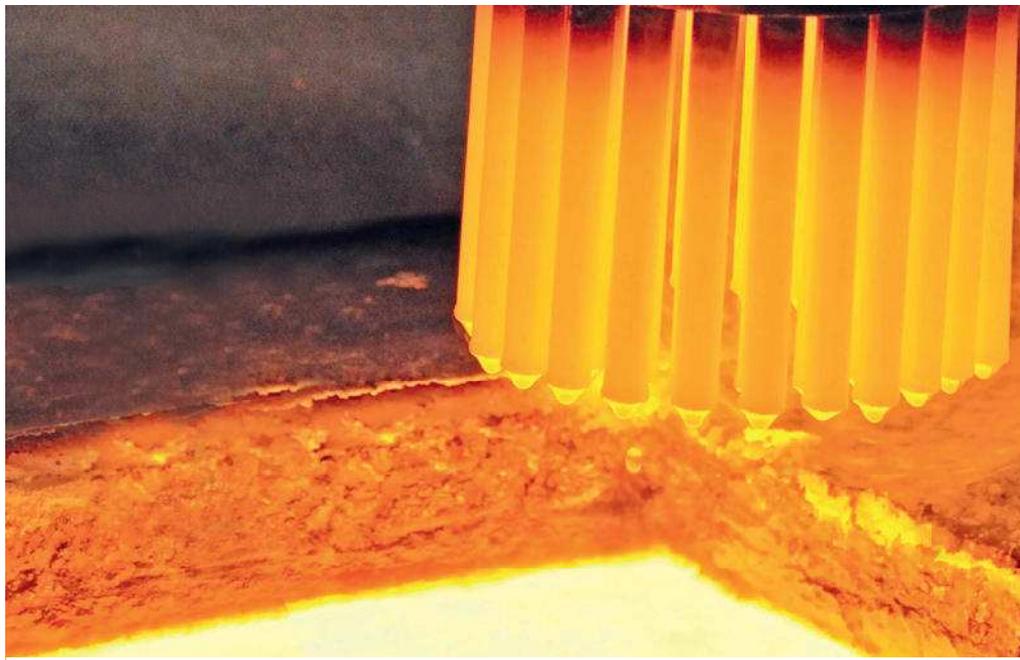


 **TIVOLY**®

**RAPPORT
ANNUEL**



Outils coupants & accessoires
électroportatif ▶



2018

Rapport annuel 2018

Sommaire

- **Comptes consolidés** **P. 9**
- **Comptes sociaux** **P.49**
- **Rapport de gestion** **P.71**
- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise** **P.93**
- **Projet de résolutions soumises à l'assemblée générale mixte du 17 mai 2019** **P.105**
- **Consolidated financial statements** **P.113**

Sommaire détaillé

| | Page |
|---|-----------|
| A - Comptes consolidés | 9 |
| I - Etat de la situation financière | 10 |
| II - Compte de résultat | 11 |
| III - Etat du résultat global | 11 |
| IV - Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 12 |
| V - Tableau des flux de trésorerie | 13 |
| VI - Annexe aux comptes consolidés | 14 |
| Faits significatifs de l'exercice..... | 14 |
| Evènements postérieurs à la clôture..... | 14 |
| I- Règles et méthodes comptables | 14 |
| 1 Méthodes et principes comptables..... | 14 |
| 1.1 - Changement de méthodes comptables..... | 15 |
| 1.2 - Application de la norme IFRS 16 "Contrats de location"..... | 16 |
| 2 Périmètre et méthodes de consolidation..... | 17 |
| 2.1 - Périmètre de consolidation..... | 17 |
| 2.2 - Méthodes de consolidation..... | 17 |
| 3 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)..... | 18 |
| 3.1 - Conversion des opérations en devises..... | 18 |
| 3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères..... | 18 |
| 4 Actifs non courants..... | 18 |
| 4.1 - Goodwill..... | 18 |
| 4.2 - Autres immobilisations incorporelles..... | 19 |
| 4.3 - Immobilisations corporelles..... | 19 |
| 4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés..... | 20 |
| 5 Actifs courants..... | 20 |
| 5.1 - Stocks et en-cours..... | 20 |
| 5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 21 |
| 6 Instruments financiers..... | 21 |
| 6.1 - Créances commerciales..... | 21 |
| 6.2 - Autres Instruments financiers..... | 21 |
| 6.3 - Actifs financiers non courants..... | 22 |
| 7 Actions propres..... | 22 |
| 8 Provisions..... | 22 |
| 9 Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants..... | 23 |
| 10 Dettes financières..... | 23 |
| 11 Compte de résultat..... | 23 |
| 11.1 - Définition des produits de l'activité..... | 23 |
| 11.2 - Résultat financier..... | 23 |
| 12 Impôt..... | 24 |
| 13 Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel | 24 |
| 14 Résultat par action et instruments dilutifs..... | 24 |
| 15 Subventions..... | 24 |
| 16 Information sectorielle..... | 25 |
| 17 Détermination de la juste valeur..... | 25 |
| II - Notes | 26 |
| 1 Actif non courant..... | 26 |
| 1.1 - Immobilisations incorporelles..... | 26 |
| 1.2 - Immobilisations corporelles..... | 28 |
| 1.3 - Actifs financiers non courants..... | 29 |
| 2 Actif courant..... | 30 |
| 2.1 - Stocks et en-cours..... | 30 |
| 2.2 - Clients et autres débiteurs..... | 30 |
| 2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 30 |
| 3 Information sur les capitaux propres..... | 31 |
| 3.1 - Capital de Tivoly..... | 31 |
| 3.2 - Ecarts de conversion..... | 31 |
| 4 Provisions..... | 31 |
| 5 Dettes..... | 32 |
| 5.1 - Dettes financières..... | 32 |
| 5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature..... | 32 |
| 5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance..... | 33 |
| 5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2018..... | 33 |
| 5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes..... | 34 |
| 5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs..... | 34 |
| 6 Autres produits et charges opérationnels..... | 34 |
| 7 Résultat financier..... | 35 |
| 8 Impôt sur les bénéfices..... | 35 |
| 9 Informations sectorielles..... | 36 |
| 10 Gestion du risque financier..... | 37 |

| | |
|---|-----------|
| 10.1 - Risque de liquidité..... | 37 |
| 10.2 - Risque de crédit..... | 37 |
| 10.3 - Gestion du capital..... | 38 |
| 10.4 - Risque de marché..... | 38 |
| 10.4.1 - Risque de taux..... | 38 |
| 10.4.2 - Risque de change..... | 39 |
| 11 Parties liées..... | 39 |
| 11.1 - Organes de direction..... | 40 |
| 11.2 - Autres transactions avec les parties liées..... | 40 |
| 12 Effectifs..... | 40 |
| 13 Honoraires des commissaires aux comptes..... | 40 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... | 41 |

B - Comptes sociaux..... 49

I - Bilan 49

II - Compte de résultat 50

III - Principes et méthodes comptables..... 50

1 Principes comptables..... 50

2 Méthodes comptables..... 50

2.1 - Immobilisations incorporelles..... 50

2.2 - Immobilisations corporelles..... 51

2.3 - Immobilisations financières..... 51

2.4 - Stocks et en-cours..... 51

2.5 - Créances et dettes..... 52

2.6 - Provisions pour risques et charges..... 52

2.7 - Engagement en matière de retraite..... 52

2.8 - Utilisation du CICE..... 52

2.9 - Faits marquants et évènements post clôture..... 52

IV - Notes..... 53

1 Actif immobilisé..... 53

1.1 - Immobilisations incorporelles..... 53

1.2 - Immobilisations corporelles..... 53

1.3 - Immobilisations financières..... 53

2 Stocks..... 55

3 Actif circulant..... 55

4 Disponibilités et autres valeurs mobilières..... 55

5 Capitaux Propres..... 55

5.1 - Capital social..... 55

5.2 - Tableau de variation des capitaux propres..... 56

5.3 - Provisions réglementées..... 56

6 Autres fonds propres..... 56

7 Provisions pour risques et charges..... 56

8 Etat des dettes 57

8.1 - Dettes financières..... 57

8.2 - Dettes d'exploitation..... 57

9 Produits à recevoir – Charges à payer..... 57

9.1 - Produits à recevoir..... 57

9.2 - Charges à payer..... 58

10 Entreprises liées..... 58

11 Chiffre d'affaires..... 58

12 CICE..... 58

13 Résultat Financier 59

14 Résultat Exceptionnel..... 59

15 Impôt sur les bénéfices..... 59

15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices..... 59

15.2 - Situation fiscale latente au 31 décembre 2018..... 59

16 Effectifs..... 60

17 Filiales et participations..... 60

18 Organes de direction 60

19 Engagements hors bilan 60

19.1 - Engagements financiers relatifs à des opérations de couverture..... 60

19.2 - Autres engagements financiers..... 61

19.2.1 - Engagements en matière de retraite..... 61

19.2.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles..... 61

19.2.3 - Engagements en matière de crédit bail..... 61

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels..... 63

| | |
|--|-----------|
| C - Rapport de gestion..... | 71 |
| Evènements et faits marquants..... | 71 |
| Principes comptables..... | 71 |
| I - Données relatives aux comptes consolidés..... | 71 |
| 1 Activité..... | 71 |
| 2 Evolution du chiffre d'affaires consolidé | 71 |
| 3 Contribution au revenu consolidé..... | 72 |
| 4 Chiffres clés..... | 72 |
| 4.1 - Résultat consolidé..... | 72 |
| 4.2 - Bilan consolidé..... | 73 |
| 4.2.1 - Actif consolidé..... | 73 |
| 4.2.2 - Passif consolidé..... | 74 |
| 4.2.3 - Structure financière du groupe..... | 74 |
| 5 Effectif groupe..... | 75 |
| 6 Données relatives aux filiales détenues directement..... | 75 |
| II - Données relatives à la société mère..... | 76 |
| 1 Présentation des comptes annuels..... | 76 |
| 2 Résultats de l'exercice..... | 76 |
| 2.1 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts..... | 76 |
| 3 Informations sur les délais de paiement..... | 76 |
| 3.1 Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu..... | 76 |
| 3.2 Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu..... | 77 |
| 4 Perspectives..... | 77 |
| 5 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018..... | 77 |
| 6 Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices..... | 78 |
| 7 Participation des salariés..... | 78 |
| 8 Répartition du capital au 31 décembre 2018..... | 78 |
| 9 Actions d'auto-contrôle..... | 79 |
| 10 Actionnariat salarié..... | 79 |
| 11 Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce..... | 79 |
| 12 Evénements postérieurs à la clôture..... | 79 |
| 13 Recherche et développement..... | 79 |
| III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière..... | 79 |
| 1 Dispositif général du contrôle interne..... | 79 |
| 2 Organisation et acteurs..... | 80 |
| 3 Activités de contrôle..... | 80 |
| 3.1 Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales..... | 80 |
| 3.2 Principales procédures de contrôle interne..... | 80 |
| 4 Surveillance du dispositif de contrôle interne..... | 80 |
| 5 Processus relatifs à l'information comptable et financière..... | 80 |
| 6 Organisation comptable et financière..... | 80 |
| 7 Système d'information comptable et financier..... | 80 |
| 8 Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière..... | 81 |
| 9 Activité de contrôle de l'information comptable et financière..... | 81 |
| 10 Communication financière et comptable..... | 81 |
| IV - Déclaration de performance extra-financière | 82 |
| 1 Modèle d'affaires..... | 82 |
| 2 Facteurs de risques..... | 83 |
| 2.1 Risques juridiques..... | 83 |
| 2.2 Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité..... | 83 |
| 2.3 Risques de crédit/contrepartie..... | 83 |
| 2.4 Risques opérationnels..... | 83 |
| 2.4.1 Risque lié à l'activité..... | 83 |
| 2.4.2 Risque sur les matières premières..... | 84 |
| 2.4.3 Risque informatique..... | 84 |
| 2.5 Risques de marché..... | 84 |
| 2.6 Risques d'évasion fiscale..... | 84 |
| 2.7 Risques sociaux et environnementaux..... | 84 |
| 3 Informations sociales..... | 85 |
| 3.1 Emploi..... | 85 |
| 3.1.1 Répartition de l'effectif par genre..... | 85 |
| 3.1.2 Répartition de l'effectif par zone géographique..... | 85 |
| 3.1.3 Répartition de l'effectif par âge..... | 85 |
| 3.1.4 Embauches et licenciements..... | 86 |
| 3.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes..... | 86 |
| 3.1.6 Accord d'intéressement..... | 86 |
| 3.2 Organisation du travail..... | 86 |
| 3.2.1 Absentéisme..... | 86 |
| 3.3 Relations sociales..... | 86 |
| 3.3.1 Représentation du personnel..... | 86 |

| | |
|---|------------|
| 3.3.2 Santé et sécurité..... | 86 |
| 3.3.3 Accidents du travail..... | 86 |
| 3.3.4 Travailleurs handicapés..... | 87 |
| 3.4 Formation..... | 87 |
| 4 Informations environnementales..... | 87 |
| 4.1 Politique générale en matière environnementale..... | 87 |
| 4.1.1 Gestion des déchets..... | 88 |
| 4.1.2 Utilisation des ressources..... | 88 |
| 5 Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité..... | 88 |
| 5.1 Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit..... | 88 |
| 5.2 Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités..... | 89 |
| 5.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société..... | 89 |
| 5.4 Loyauté des pratiques..... | 89 |
| D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise..... | 93 |
| I - Composition et fonctionnement du conseil d'administration..... | 93 |
| 1 Composition du conseil d'administration..... | 93 |
| 2 Application du principe d'une représentation équilibrée Femmes & Hommes au sein du conseil d'administration..... | 93 |
| 3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration..... | 93 |
| 3.1 Activité du conseil d'administration..... | 93 |
| 3.2 Les comités spécialisés..... | 94 |
| II - Gouvernance..... | 95 |
| 1 Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration et autres mandataires sociaux | 95 |
| 1.1 Administrateurs personnes physiques membres au 31 décembre 2018..... | 95 |
| 1.2 Administrateur personne morale membre au 31 décembre 2018..... | 96 |
| 1.3 Autre mandataire social..... | 96 |
| 2 Règles applicables à la nomination des mandataires sociaux..... | 96 |
| 3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux..... | 97 |
| 4 Engagements vis-à-vis des dirigeants..... | 98 |
| 5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction..... | 98 |
| 6 Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale..... | 98 |
| III - Informations à caractère général..... | 98 |
| 1 Dénomination sociale, siège social..... | 98 |
| 2 Forme, RCS,APE..... | 98 |
| 3 Législation applicable..... | 99 |
| 4 Exercice social..... | 99 |
| 5 Commissaires aux comptes, mandats..... | 99 |
| IV - Information sur le capital social et l'activité boursière..... | 99 |
| 1 Modification du capital et des droits sociaux..... | 99 |
| 2 Capital social..... | 99 |
| 3 Forme des actions..... | 99 |
| 4 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions..... | 99 |
| 5 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux..... | 100 |
| 6 Pacte d'actionnaires..... | 100 |
| 7 Franchissements de seuils..... | 100 |
| 8 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années..... | 100 |
| 8.1 En pourcentage..... | 100 |
| 8.2 En nombre d'actions et droits de vote..... | 100 |
| 9 Données boursières..... | 101 |
| 9.1 Cours de l'action Tivoly au cours de l'exercice..... | 101 |
| 9.2 Capitalisation boursière..... | 101 |
| 10 Dividendes..... | 101 |
| V - Participation des actionnaires à l'assemblée générale..... | 101 |
| VI - Responsable du rapport financier annuel..... | 102 |
| 1 Responsable du rapport financier annuel..... | 102 |
| 2 Attestation du responsable du rapport financier annuel..... | 102 |
| E - Projet de résolutions..... | 105 |
| I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire..... | 105 |
| II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire..... | 108 |
| F - Consolidated financial statements 2018..... | 113 |
| I - Income statement..... | 113 |
| II - Balance sheet | 114 |
| Statutory auditors' report on the consolidated financial statements..... | 115 |



Comptes consolidés



A - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2018 les comptes consolidés du groupe Tivoly sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :

- L'état de la situation financière
- L'état du résultat net consolidé
- L'état des autres éléments du résultat global
- L'état de variation des capitaux propres consolidés
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes aux comptes consolidés.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2017 (également établis en normes IFRS).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable de Tivoly et de ses filiales (le "Groupe").

Réuni à Tours en Savoie le 22 mars 2019, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ils seront approuvés par l'assemblée générale du 17 mai 2019.

I - Etat de la situation financière

| Actif | Notes | 2018 | 2017 |
|--|----------|---------------|---------------|
| Goodwill | II / 1.1 | 5 233 | 5 234 |
| Autres immobilisations incorporelles | II / 1.1 | 3 277 | 3 410 |
| Total immobilisations incorporelles | | 8 510 | 8 643 |
| Terrains | II / 1.2 | 1 011 | 1 006 |
| Constructions | II / 1.2 | 1 894 | 1 886 |
| Installations techniques | II / 1.2 | 9 813 | 9 979 |
| Autres immobilisations corporelles | II / 1.2 | 3 215 | 2 299 |
| Total immobilisations corporelles | | 15 932 | 15 170 |
| Actifs financiers | II / 1.3 | 975 | 1 197 |
| Actifs d'impôts différés | II / 8 | 2 578 | 2 691 |
| Total actif non courant | | 27 996 | 27 702 |
| Stocks et en-cours | II / 2.1 | 28 175 | 22 383 |
| Clients et autres débiteurs | II / 2.2 | 13 012 | 15 428 |
| Autres créances | II / 2.2 | 4 375 | 4 256 |
| Dérivés actifs à moins d'un an | II / 2.2 | 136 | 11 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | II / 2.3 | 6 118 | 6 185 |
| Total actif courant | | 51 814 | 48 265 |
| Total de l'actif | | 79 810 | 75 966 |

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

| Passif | Notes | 2018 | 2017 |
|--|-------------|---------------|---------------|
| Capital social | II / 3.1 | 11 080 | 11 080 |
| Réserves liées au capital | II / 3.1 | 6 051 | 6 051 |
| Réserves et report à nouveau | II / 3.1 | 11 926 | 9 262 |
| Ecart de conversion | II / 3.2 | 199 | 48 |
| Cash Flow Hedge | II / 10.4.2 | 9 | (70) |
| Résultat de l'exercice | | 3 374 | 3 576 |
| Capitaux propres attribuables au groupe | | 32 639 | 29 947 |
| Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves | | 387 | 951 |
| Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat | | (3) | 7 |
| Total Participations ne donnant pas le contrôle | | 384 | 958 |
| Total capitaux propres | | 33 023 | 30 905 |
| Provisions | II / 4 | 3 401 | 3 159 |
| Passifs d'impôts différés | II / 8 | 1 425 | 1 626 |
| Emprunts et dettes financières | II / 5.1 | 13 589 | 14 220 |
| Total Passif non courant | | 18 416 | 19 004 |
| Provisions | II / 4 | 0 | 50 |
| Emprunts et dettes financières | II / 5.1 | 5 280 | 4 069 |
| Mobilisation de créances commerciales | II / 5.1 | 1 651 | 274 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | II / 5.2 | 21 441 | 21 664 |
| Total Passif courant | | 28 372 | 26 057 |
| Total des capitaux propres et du passif | | 79 810 | 75 966 |

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

II - Etat du résultat net consolidé

| Au 31 décembre | Notes | 2018 | 2017 |
|--|----------|----------|----------|
| Revenu | I / 11.1 | 80 533 | 82 335 |
| Autres produits d'exploitation | | 372 | 101 |
| Achats consommés | | (28 034) | (28 149) |
| Variation stocks produits finis | | 2 235 | 398 |
| Autres charges externes | | (14 565) | (14 160) |
| Impôts et taxes | | (1 487) | (1 518) |
| Charges de personnel | | (31 801) | (30 592) |
| Subventions d'exploitation | | 347 | 323 |
| Amortissements des immobilisations | | (3 393) | (3 428) |
| Autres charges de gestion courante | | (404) | (513) |
| Autres produits de gestion courante | | 236 | 177 |
| Résultat opérationnel courant | | 4 040 | 4 975 |
| Autres produits et charges opérationnels (*) | II / 6 | 494 | 0 |
| Résultat opérationnel | | 4 534 | 4 975 |
| Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie | II / 7 | 0 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | II / 7 | (314) | (351) |
| Autres charges financières | II / 7 | (560) | (671) |
| Autres produits financiers | II / 7 | 682 | 648 |
| Charge d'impôt sur le résultat | II / 8 | (971) | (1 020) |
| Résultat | | 3 372 | 3 582 |
| Résultat attribuable à la société mère | | 3 374 | 3 576 |
| Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | (3) | 7 |
| Résultat par action | I / 14 | 3,06 | 3,24 |
| Résultat dilué par action | I / 14 | 3,06 | 3,24 |

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(*) Les Autres produits et charges opérationnels correspondent au complément de badwill comptabilisé par le Groupe Tivoly, suite au rachat des participations résiduelles ne conférant pas le contrôle (5,87%) de FFDM S.A. (et indirectement de FFDM Pneumat), la transaction ayant été considérée comme une « seule opération » avec la prise de contrôle réalisée précédemment.

III - Etat des autres éléments du résultat global

| | Notes | 2018 | 2017 |
|---|-------|-------|---------|
| Résultat | | 3 372 | 3 582 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat : | | | |
| - Avantages au personnel | | (330) | 212 |
| - Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat / avantages au personnel | | 101 | (59) |
| - Impact changement attendu du taux d'imposition non-comptabilisé en résultat | | 0 | (51) |
| | | (229) | 101 |
| Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat : | | | |
| - Ecart de conversion | | 142 | (900) |
| - Instruments financiers | | 117 | (294) |
| - Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat | | (39) | 98 |
| | | 220 | (1 096) |
| Résultat global de l'exercice | | 3 363 | 2 588 |

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

IV - Etat de variation des capitaux propres consolidés

| Notes | Capital | Réserves liées au capital | Résultat et réserves consolidés | Cash flow Hedge | Actions propres | Ecart de conversion | Capitaux propres - Part du Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total Capitaux Propres |
|---|---------------|---------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-----------------------------------|---|------------------------|
| Au 31 décembre 2016 | 11 080 | 6 051 | 9 819 | 126 | 0 | 933 | 28 007 | 966 | 28 973 |
| Ecart de conversion II / 3.2 | | | 0 | | | (886) | (886) | (15) | (900) |
| Instruments financiers IAS32/39 II / 10 | | | | (195) | | | (195) | 0 | (195) |
| Avantage au personnel | | | 101 | | | | 101 | 0 | 101 |
| Autres éléments du résultat global | 0 | 0 | 101 | (195) | 0 | (886) | (980) | (15) | (994) |
| Résultat de l'exercice | | | 3 576 | | | | 3 576 | 7 | 3 582 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période | 0 | 0 | 3 677 | (195) | 0 | (886) | 2 596 | (8) | 2 588 |
| Actions propres | | | (102) | | 0 | | (102) | | (102) |
| Autres | | | 0 | | | | 0 | | 0 |
| Engagement de rachat de minoritaires | | | | | | | | | |
| Variations de périmètre | | | (0) | | | | (0) | 0 | (0) |
| Augmentations de capital | | | 0 | | | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés | | | (553) | | | | (553) | | (553) |
| Au 31 décembre 2017 | 11 080 | 6 051 | 12 840 | (70) | 0 | 47 | 29 947 | 958 | 30 905 |
| Ecart de conversion II / 3.2 | | | 0 | | | 151 | 151 | (9) | 142 |
| Instruments financiers IFRS 9 II / 10 | | | 0 | 78 | | | 78 | 0 | 78 |
| Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat | 0 | 0 | 0 | 78 | 0 | 151 | 229 | (9) | 220 |
| Avantage au personnel | | | (228) | 0 | | | (228) | (1) | (229) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat | 0 | 0 | (228) | 0 | 0 | 0 | (228) | (1) | (229) |
| Autres éléments du résultat global | 0 | 0 | (228) | 78 | 0 | 151 | 1 | (10) | (8) |
| Résultat de l'exercice | | | 3 374 | | | | 3 374 | (3) | 3 372 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période | 0 | 0 | 3 147 | 78 | 0 | 151 | 3 376 | (13) | 3 363 |
| Actions propres | | | (20) | | | | (20) | 0 | (20) |
| Autres | | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 |
| Engagement de rachat de minoritaires | | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 |
| Variations de périmètre (*) | | | (3) | | | | (3) | (556) | (559) |
| Augmentations de capital | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes versés | | | (661) | | | | (661) | (6) | (667) |
| Au 31 décembre 2018 | 11 080 | 6 051 | 15 302 | 9 | (0) | 198 | 32 639 | 384 | 33 023 |

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(*) Les variations du périmètre correspondent principalement au rachat des participations résiduelles ne conférant pas le contrôle (5,92%) de FFDM S.A. (et indirectement de FFDM Pneumat) sur le 1^{er} semestre 2018.

V - Tableau des flux de trésorerie

| | Notes | 2018 | 2017 |
|---|----------|----------------|----------------|
| Opérations d'exploitation | | | |
| Résultat | | 3 372 | 3 582 |
| Amortissements des immobilisations | | 3 393 | 3 428 |
| Dotation et reprise sur provision pour risques et charges | | (18) | (26) |
| Résultat de cession d'immobilisations | | (33) | (72) |
| Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires | | 4 | (47) |
| Produits n'ayant pas donné lieu à un encaissement (1) | | (494) | 0 |
| Paie ment de contribution n'impactant pas le résultat | | (127) | |
| Charge d'impôt | | 971 | 1 020 |
| Coût de l'endettement financier net | | 303 | 301 |
| Autres charges non décaissées | | 0 | 0 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | (3 513) | (739) |
| Intérêts payés | | (446) | (406) |
| Impôt sur le résultat payé | | (900) | (518) |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 2 512 | 6 522 |
| Opérations d'investissement | | | |
| Intérêts reçus | | 144 | 105 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | | (231) | (100) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | | (3 519) | (3 725) |
| Produit de cession d'immobilisations corporelles | | 62 | 72 |
| Acquisition de minoritaires et de filiale, nette de trésorerie acquise | | 0 | (0) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | (3 545) | (3 648) |
| Opérations de financement | | | |
| Augmentation de capital dans les filiales | | 0 | 0 |
| Encaissements provenant de nouveaux emprunts | | 4 005 | 2 696 |
| Remboursements d'emprunts | | (4 090) | (4 012) |
| Variation des mobilisations de créances | | 1 377 | (1 525) |
| Augmentation de pourcentage d'intérêts sans prise de contrôle | | (65) | |
| Dividendes versés | | (667) | (553) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | 560 | (3 394) |
| Impact des variations de taux de change | | 27 | (312) |
| Augmentation (diminution) totale de la trésorerie | | (446) | (831) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | II / 2.3 | 6 161 | 6 993 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | II / 2.3 | 5 715 | 6 161 |
| Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | (446) | (831) |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | | | |
| Variation des stocks | | (5 613) | (472) |
| Variation des créances clients | | 2 524 | (2 542) |
| Variation des dettes fournisseurs | | 642 | 1 672 |
| Variation créances et dettes fiscales et sociales | | (1 278) | 232 |
| Variation des autres créances et dettes | | 213 | 371 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | | (3 513) | (739) |

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(1) Badwill issu de l'acquisition des participations ne conférant pas le contrôle du sous-groupe FFDM

VI - Annexe aux comptes consolidés

Faits significatifs de l'exercice

Rachat de Participations ne donnant pas le contrôle – FFDM :

Tivoly a racheté, au cours du premier semestre 2018, 5,92 % de la société FFDM (et indirectement de FFDM Pneumat). Le pourcentage de contrôle et d'intérêt dans la société est désormais de 98,18 %.

Sur le total de ce rachat, 5,87 % concernait des actions en déshérence faisant partie du projet initial d'acquisition. Cette transaction, directement liée à la prise de contrôle majoritaire de FFDM, elle-même à l'origine d'un écart d'acquisition négatif (badwill), a généré un badwill complémentaire de 494 milliers d'euros sur 2018. Ce montant, conformément à IFRS3 révisée a été enregistré dans le compte de résultat, dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Fusion FFDM – FFDM Pneumat :

En décembre 2018, FFDM Pneumat absorbe sa société mère FFDM dans un souci de rationalisation des structures juridiques. L'ensemble post fusion prend la dénomination FFDM TIVOLY.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

I - Règles et méthodes comptables

Tivoly est une entreprise qui est domiciliée en France. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 mars 2019, ils ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra le 17 mai 2019.

1 - Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Tivoly ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les présents états financiers du Groupe sont les premiers à prendre en compte les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ». Les changements de méthodes comptables sont décrits à la note 1.1.

Les informations financières consolidées sont présentées en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, dont notamment les instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur.

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe Tivoly doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations concernent principalement :

- Les tests de dépréciation des actifs immobilisés puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. partie II note 1 1.1).

- La détermination du caractère recouvrable des impôts différés actifs.
- La détermination des obligations en matière de retraite et autres avantages au personnel (hypothèses actuarielles).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement s'il n'affecte que cet exercice ou au cours de l'exercice du changement et des exercices ultérieurs si celles-ci sont également affectés par le changement.

Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception des éléments suivants :

Normes, amendement de normes et interprétations applicables depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 15 et clarification d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.
- IFRS 9 – Instruments financiers.
- Modification d'IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016.
- Modifications d'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- Interprétation IFRS 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

Ces nouvelles normes et interprétations, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne et d'application ultérieure :

- IFRS 16 – Contrats de location.
- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.
- Amendements d'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de plans.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation ces nouvelles normes, amendements et interprétations.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- Modification d'IFRS 3 – définition d'un business.
- Modification d'IAS 1 et IAS 8 – définition de l'importance relative.

1.1 - Changements de méthodes comptables

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} janvier 2018. Cela a eu un impact non-significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe a adopté les normes IFRS 15 et IFRS 9 en recourant à la méthode de l'impact cumulatif

(sans mesures de simplification pratique), avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire au 1er janvier 2018). Il s'ensuit que les informations mentionnées pour 2017 n'ont pas été retraitées, c'est-à-dire qu'elles sont présentées, comme précédemment, selon les normes IAS 18 et IAS 11, et leurs interprétations (pour IFRS 15) et IAS 32/39 (pour IFRS 9).

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction et leurs interprétations.

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Toutes les relations de couverture désignées selon IAS 39 au 31 décembre 2017 satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 au 1er janvier 2018 et sont par conséquent considérées comme des relations de couverture maintenues.

1.2 - Application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location », qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations associées. Cette nouvelle norme supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs. Elle prévoit un principe de comptabilisation des contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué, et
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple constituent une bonne indication de la dette future IFRS 16.

Des exemptions sont prévues pour des contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur. Le Groupe prévoit d'appliquer IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée et, par conséquent, ne retraitera pas les informations comparatives fournies au titre de l'exercice 2018 dans les comptes consolidés de l'exercice 2019. Les droits d'utilisation seront généralement évalués sur la base de la dette de loyers au 1^{er} janvier 2019 ajustée, le cas échéant, des paiements d'avance tels qu'apparaissant dans l'état de la situation financière du groupe au 31 décembre 2018.

Le processus de détermination des impacts relatifs à l'application de IFRS 16 – Contrats de location à compter du 1er janvier 2019 s'est poursuivi. L'identification des contrats entrant dans le champ de la norme met en évidence la prépondérance des contrats de location immobilière.

Les impacts préliminaires estimés sur la base des contrats de location à la date de première application (1^{er} janvier 2019) sont les suivants :

- Enregistrement dans le bilan d'ouverture des droits d'usage de l'actif et des passifs de loyer pour un total compris entre 3,5 et 4,5 millions d'euros.
- La nature des charges encourues à travers les contrats de location va évoluer dans la mesure où IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement du droit des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée. Les impacts définitifs découlant de l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 seront affinés et communiqués dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019.

2 - Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 - Périmètre de consolidation

La filiale américaine, Tivoly Inc, a fermé la société Tivoly Tools Inc au 4^{ème} trimestre 2018.

Tivoly a racheté par l'intermédiaire de la société CFE, en décembre 2018, 0,23 % de la société Neco. Le pourcentage d'intérêt dans la société est maintenant de 99,73 %.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 est le suivant :

| Raison sociale | Siège social | | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation | Numéro identification |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Tivoly | Tours en Savoie | France | 100,00 | IG | FR 56 076 120 021 |
| FFDM Tivoly | Bourges | France | 98,18 | IG | FR 23 723 720 140 |
| Tivoly Inc. | Derby Line | Etats-Unis | 100,00 | IG | 56-1628 422 |
| Neco | Elorrio | Espagne | 99,73 (a) | IG | ES A 48 675 870 |
| Compania Filial de Ermua SA (CFE) | Elorrio | Espagne | 100,00 | IG | ES A 48 425 318 |
| Tivoly Tools | Shanghai | Chine | 100,00 | IG | 91310000697244936P |
| Tivelon Trading | Shanghai | Chine | 89,00 (c) | IG | 9131000068405114XT |
| Tivelon Packaging | Shanghai | Chine | 89,00 (c) | IG | 91310000798981644E |
| Tivelon Company | Hong Kong | Chine | 89,00 | IG | 1082964 |
| Tivelon Tools Packaging Manufacturing | Changshu | Chine | 89,00 (c) | IG | 91320581MA1T56JU54 |
| Tivoly Tool Manufacturing | Changshu | Chine | 89,00 (c) | IG | 91320581MA1T56C56E |
| Elite Tooling | Rotherham | Royaume-Uni | 100,00 | IG | GB 646 738 403 |
| Tivoly DF | Mexico | Mexique | 99,73 (b) | IG | TDF150611PYA |

(a) Détention indirecte par l'intermédiaire de CFE de 99,73 %

(b) Détention indirecte par l'intermédiaire de Neco de 99,73 %

(c) Détention indirecte par l'intermédiaire de Tivelon Company de 89,00%

IG Intégration globale

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social au 31 décembre.

2.2 - Méthodes de consolidation

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

Le Groupe ne dispose ni de co-entreprises, ni d'activités conjointes ni de sociétés sur lesquelles il exercerait une influence notable.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3 - Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)

3.1 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice (dans la mesure où il approche les cours de change à la date de transaction). Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

Les états financiers hors zone euro ont été convertis de la manière suivante :

| un euro | Clôture | Moyen |
|----------------|----------------|--------------|
| Dollar US | 1,145 | 1,180 |
| Dollar HK | 8,969 | 9,251 |
| Livre Sterling | 0,895 | 0,885 |
| Yuan Chinois | 7,874 | 7,806 |
| Peso Mexicain | 22,492 | 22,691 |

4 - Actifs non courants

4.1 - Goodwill

Comptabilisation initiale

Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (limitation à la quote-part acquise par le Groupe).

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur. La dépréciation des goodwill est irréversible.

4.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un nouveau modèle en vue de sa production, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer, que les critères requis par la norme IAS 38 sont atteints, notamment, la faisabilité technique du produit, l'existence d'un marché, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM en 2016 et ont une durée d'utilité finie, notamment les relations clients, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les marques identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM, qui ont une durée d'utilité indéfinie, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des pertes de valeur.

4.3 - Immobilisations corporelles**Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique correspond au prix payé qui inclut les coûts d'acquisition liés.

Il a été retenu pour les bâtiments un ou plusieurs composants en fonction de la nature des bâtiments et de la durée d'utilisation effective des composants. Il en a été de même en ce qui concerne les installations industrielles constituant un ensemble immobilisé (machine, logiciel, matériel informatique) lorsque ces éléments ont des durées d'utilité différentes.

Dans le cadre de la première adoption des normes IFRS, et conformément à IFRS 1, le Groupe Tivoly a choisi de mettre à la juste valeur ses terrains et constructions à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. La juste valeur de ces immobilisations à la date de transition a été déterminée sur la base d'une valeur de marché estimée à partir de rapports d'experts indépendants.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

| | Durée | Mode |
|---|--------------|-------------|
| Constructions * | 15 à 30 ans | Linéaire |
| Installations techniques, matériel et outillage | 5 à 8 ans | Linéaire |
| Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans | Linéaire |

* Chez Tivoly : jusqu'à 30 ans

Chez Tivoly Inc : jusqu'à 25 ans

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Un bien immobilier ou mobilier acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT.

Le Groupe Tivoly a retenu cinq UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5 - Actifs courants

5.1 - Stocks et en-cours

Matières premières et approvisionnements

Les matières premières et approvisionnements sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition est évalué au coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées soit au coût moyen pondéré soit au prix fournisseur corrigé des variances et majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

La valeur nette de réalisation est appréciée à partir d'indices de perte de valeur et après analyses prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue ou les produits sans consommation.

En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production. La valeur nette de réalisation est déterminée de la même manière que pour les marchandises (cf. ci-dessus.)

Dépréciation

La société Tivoly applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

6 - Instruments financiers

6.1 - Créances commerciales

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées en appliquant le modèle de dépréciation des pertes attendues (valeur actuelle des insuffisances de paiement, déterminées sur une base probabilisée, qui seront générées par des défauts attendus au cours de 12 prochains mois ou sur la durée de vie de l'actif financier).

Les programmes de mobilisations de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

6.2 - Autres Instruments financiers

Le Groupe Tivoly utilise des instruments financiers dérivés de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations de change qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Les instruments de change sont composés de contrats à terme de dollars US et de yuans contre Euro. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuan aux fournisseurs de marchandises.

L'ensemble des instruments financiers dérivés est comptabilisé au bilan et évalué à la juste valeur conformément à IFRS9.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est alors comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture pour la partie efficace (voir note (a) ci-dessous).

(a) Instruments financiers entrant dans une relation de couverture

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se couvrir contre le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le résultat. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, accumulée dans la réserve de couverture et sera rapportée au résultat au fur et à mesure que les flux de trésorerie couverts se réaliseront. La partie inefficace de la couverture est directement enregistrée en compte de résultat.

La couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat. La variation de juste valeur de l'élément couvert est enregistrée en compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe réunit une documentation structurée décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Il documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris s'il est attendu que les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture ou que l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, est résilié ou est exercé, le Groupe cesse de

pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Lorsque le Groupe cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à une couverture de flux de trésorerie, le montant cumulé en réserve de couverture et en réserve de coût de couverture demeure en capitaux propres, pour la couverture d'une transaction entraînant la comptabilisation d'un actif non financier, jusqu'à être inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures des flux de trésorerie, jusqu'à être reclassé en résultat de la ou des périodes auxquelles les flux de trésorerie attendus couverts impactent le résultat.

Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, les montants précédemment cumulés dans la réserve de couverture et la réserve de coût de couverture sont immédiatement reclassés en résultat.

La méthode appliquée aux informations comparatives présentées pour 2017 est similaire à celle appliquée en 2018.

(b) Instruments financiers n'entrant pas dans une relation de couverture

Les variations de juste valeur sur les produits dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrées en résultat.

6.3 - Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement des dépôts de garantie. Ils sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7 - Actions propres

Les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

8 - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe Tivoly a une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly opère, le Groupe Tivoly participe à, ou maintient éventuellement des plans d'avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises le versement de retraites, une assistance médicale et des indemnités de départ en retraite.

La quasi-totalité des employés du Groupe Tivoly bénéficie de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations ou à prestations définies qui sont intégrés aux régimes locaux de sécurité sociale, ou gérés via des régimes de couverture du Groupe Tivoly.

Les régimes à prestations définies peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance ou des titres de capitaux propres et de placement obligataires, à l'exclusion des actions du Groupe Tivoly.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations de retraite sont déterminées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly a mis en place un régime de retraite. De ce fait, le Groupe Tivoly comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le Groupe Tivoly applique les règles suivantes :

- Le Groupe Tivoly évalue à leur juste valeur les actifs dédiés à la couverture des régimes et déduit ces actifs des provisions enregistrées au bilan ;
- Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction de régime est intégralement comptabilisé en résultat, en dépenses de personnel

Enfin, les médailles du travail font également l'objet de la comptabilisation d'une provision calculée selon une méthode actuarielle. Il s'agit d'autres avantages à long terme, déterminés selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi, sauf quelques particularités dont les écarts actuariels ou le coût des services passés, comptabilisés directement en charges.

9 - Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

10 - Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

11 - Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

11.1 - Définition des produits de l'activité

Les effets de la première application de la norme IFRS 15 sur les produits issus des contrats conclus avec des clients du Groupe sont décrits à la note 1.1. En raison de la méthode de transition choisie pour l'application de cette norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées selon les dispositions de la norme.

Le Groupe tire l'essentiel de son chiffre d'affaires de la vente d'outils coupants.

L'ensemble des créances client est inclu dans le poste « Clients et autres débiteurs ». Les passifs sur contrats concernent essentiellement les paiements d'avance reçus des clients ou des avoirs client à établir par le Groupe, ainsi que des produits expédiés aux clients pour lesquels le transfert du contrôle n'a pas eu lieu avant la clôture.

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client. Le Groupe comptabilise les produits correspondants lors du transfert de contrôle d'un bien à son client.

Le produit est comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités du Groupe, en fonction de l'incoterm appliqué.

Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé est retraité des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le Groupe revoit son estimation de retours à chaque date de publication de ses comptes et actualise ses passifs en conséquence.

11.2 - Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut inclut les intérêts sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif.

Les produits et charges financières regroupent principalement les différences de change, et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

12 - Impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global également.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Ces impôts différés, actif ou passif, résultent pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions à caractère fiscal telles que les provisions réglementées,
- du retraitement des biens faisant l'objet de contrats de crédit-bail ou location financière,
- du retraitement des profits internes sur stocks,
- des différences temporelles entre bilans sociaux et fiscaux,
- des crédits d'impôts,
- des reports fiscaux déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôts est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé, sur la base des taux d'impôts locaux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale.

La contribution économique territoriale (contribution sur la valeur ajoutée et cotisation foncière des entreprises) est classée en charges d'exploitation.

13 - Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel

Il n'existe pas de plan de paiements en actions en cours sur 2018 (ni sur 2017).

14 - Résultat par action et instruments dilutifs

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur 2018 est de 1 107 990 (identique à 2017). Le nombre d'actions propres au 31 décembre 2018 est de 5 772 (contre 4222 au 31 décembre 2017). Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action est de 1 102 218 au 31 décembre 2018 (contre 1 103 768 en 2017).

15 - Subventions

Les subventions publiques sont reconnues en résultat au fur et à mesure des coûts engagés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon

systématique sur la durée d'utilité de l'actif.
Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention.

16 - Information sectorielle

Le Groupe dispose d'un seul métier: il conçoit, produit, et commercialise des outils coupants pour l'industrie, la grande distribution et le médical.

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (la direction générale chez Tivoly) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Le cas échéant, des secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires sont agrégés. Sur cette base, le Groupe a identifié 5 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- Tivoly, FFDM Tivoly (France)
- Neco, CFE, Tivoly DF (Espagne et Amérique Latine)
- Tivoly Inc(Etats-Unis)
- Elite Tooling (Grande Bretagne)
- Tivoly Tools, Tivelon Packaging, Tivelon Trading, Tivelon company, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing (Chine)

17 - Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimées qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur

la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le résultat et des actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs, est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Dérivés

La juste valeur des contrats de change à terme repose sur leur prix coté sur le marché, s'il est disponible. Si aucun prix coté sur un marché n'est disponible, la juste valeur est estimée en actualisant la différence entre le prix forward contractuel et le prix forward actuel pour l'échéance résiduelle du contrat, en utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat).

Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant des contrats de location financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

II - Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif non courant

1.1 - Immobilisations incorporelles

| Au 31 décembre | 2016 | Ecart de conversion | Reclassements | Modifications de périmètre | Augmentations | Diminutions | 2017 |
|---|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Frais d'établissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Frais de développement | 382 | 0 | 0 | 0 | 0 | 102 | 280 |
| Brevets, licences, marques, logiciels | 2 047 | (2) | 0 | 0 | 84 | 33 | 2 097 |
| Brevets, licences, logiciels en crédit bail | 1 612 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 612 |
| Clientèle (1) | 2 569 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 569 |
| Autres immos incorporelles | 559 | (28) | 0 | 0 | 16 | 0 | 547 |
| Valeurs brutes hors goodwill | 7 170 | (30) | 0 | 0 | 100 | 135 | 7 105 |
| Goodwill | 5 240 | (6) | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 234 |
| Valeurs brutes | 12 409 | (36) | 0 | 0 | 100 | 135 | 12 338 |
| Frais d'établissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Frais de développement | 382 | 0 | 0 | 0 | 0 | 102 | 280 |
| Brevets, licences, marques, logiciels | 1 026 | (1) | 0 | 0 | 49 | 33 | 1 041 |
| Brevets, licences, logiciels en crédit bail | 1 612 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 612 |
| Clientèle | 179 | 0 | 0 | 0 | 245 | 0 | 424 |
| Autres immos incorporelles | 300 | (12) | 0 | 0 | 51 | 0 | 338 |
| Amortissements hors goodwill | 3 498 | (13) | 0 | 0 | 345 | 135 | 3 695 |
| Valeurs nettes | 8 911 | | | | | | 8 644 |

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

| Au 31 décembre | 2017 | Ecart de conversion | Reclassements | Modifications de périmètre | Augmentations | Diminutions | 2018 |
|---|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Frais d'établissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Frais de développement | 280 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 280 |
| Brevets, licences, marques, logiciels | 2 097 | (0) | 4 | 0 | 22 | 0 | 2 123 |
| Brevets, licences, logiciels en crédit bail | 1 612 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 612 |
| Clientèle | 2 569 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 569 |
| Autres immos incorporelles | 547 | 15 | 5 | 0 | 209 | 9 | 767 |
| Valeurs brutes hors goodwill | 7 104 | 15 | 9 | 0 | 231 | 9 | 7 351 |
| Goodwill | 5 234 | (1) | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 233 |
| Valeurs brutes | 12 338 | 14 | 9 | 0 | 231 | 9 | 12 583 |
| Frais d'établissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Frais de développement | 280 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 280 |
| Brevets, licences, marques, logiciels | 1 041 | (0) | 0 | 0 | 76 | 0 | 1 117 |
| Brevets, licences, logiciels en crédit bail | 1 612 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 612 |
| Clientèle | 424 | 0 | 0 | 0 | 245 | 0 | 669 |
| Autres immos incorporelles | 338 | 6 | 0 | 0 | 52 | 0 | 396 |
| Amortissements hors goodwill | 3 695 | 5 | 0 | 0 | 373 | 0 | 4 073 |
| Valeurs nettes | 8 644 | | | | | | 8 510 |

Les goodwill se répartissent de la manière suivante :

| UGT rattachée | 2 018 | 2 017 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Chine | 1 244 | 1 244 |
| Espagne et Amérique Latine | 1 165 | 1 165 |
| Etats-Unis | 154 | 154 |
| Grande Bretagne | 162 | 163 |
| France | 2 508 | 2 508 |
| Total | 5 233 | 5 234 |

Le goodwill passe de 5 234 milliers d'euros en 2017 à 5 233 milliers d'euros en 2018 soit une diminution de 1 millier d'euros (impact de la conversion au taux de clôture du goodwill rattaché à Elite Tooling en Grande Bretagne).

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société et s'élève à 10,1 % (après impôt) pour l'UGT France, 10,8 % pour l'UGT Espagne & Amérique Latine, 12 % pour l'UGT Chine, 10,5 % pour l'UGT Etats-Unis et 10,2 % pour l'UGT Grande Bretagne.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment des goodwills sont les suivantes :

| UGT | Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an) | Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA) | Taux de croissance à l'infini | Taux d'actualisation |
|----------------------------|---|--|-------------------------------|----------------------|
| Espagne et Amérique Latine | 7,4% | 11,9% | 1,4% | 10,80% |
| USA | 3,7% | 3,5% | 2,0% | 10,50% |
| Grande Bretagne | 5,3% | 17,5% | 1,4% | 10,20% |
| France | 3,2% | 7,4% | 1,4% | 10,10% |
| Chine | 6,0% | 5,5% | 2,3% | 12,00% |

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

Analyse de sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 31 décembre 2018 :

Concernant la Grande Bretagne et les Etats-Unis, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 22 et 1 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 18,3 et 0,2 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant l'Espagne / Amérique Latine et la France, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 2,9 et 14,5 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 3,5 et 6,1 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant la Chine, le taux d'actualisation devrait augmenter de 4 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 2 points pour rendre la valeur recouvrable des UGT égale à la valeur comptable.

Concernant le taux de croissance à l'infini, les résultats des tests d'impairment sont peu sensibles à la variation de cette hypothèse-clé. Pour la Grande Bretagne, l'Espagne et l'Amérique Latine, la France et la Chine, une variation raisonnablement possible (taux de croissance à l'infini nul), n'entraînerait pas de dépréciation à constater. Pour les Etats-Unis, le taux de croissance à l'infini devrait baisser de 1,1 point pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

1.2- Immobilisations corporelles

| Au 31 décembre | 2016 | Ecart de conversion | Reclassements | Modifications de périmètre | Augmentations | Diminutions | 2017 |
|---|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Terrains | 1 019 | (14) | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 006 |
| Constructions | 5 631 | (152) | 0 | 0 | 161 | 0 | 5 640 |
| Installations techniques | 49 893 | (2 236) | 496 | 0 | 2 314 | 186 | 50 280 |
| Installations techniques en crédit-bail | 12 205 | 0 | 0 | 0 | 0 | 94 | 12 111 |
| Autres immobilisations corporelles | 5 451 | (147) | 1 | 0 | 620 | 171 | 5 754 |
| Autres immobilisations corporelles en crédit-bail | 506 | 0 | 0 | 0 | 82 | 0 | 588 |
| Immobilisations en cours | 625 | (24) | (496) | 0 | 1 213 | 510 | 808 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 47 | 37 | 10 |
| Valeurs brutes | 75 331 | (2 573) | (0) | 0 | 4 437 | 999 | 76 196 |
| Constructions | 3 465 | (77) | 0 | 0 | 365 | 0 | 3 753 |
| Installations techniques | 42 350 | (2 082) | 0 | 0 | 1 721 | 194 | 41 796 |
| Installations techniques en crédit-bail | 10 010 | 0 | 0 | 0 | 701 | 94 | 10 617 |
| Autres immobilisations corporelles | 4 380 | (131) | 0 | 0 | 275 | 171 | 4 352 |
| Autres immobilisations corporelles en crédit-bail | 482 | 0 | 0 | 0 | 26 | 0 | 508 |
| Amortissements | 60 686 | (2 291) | 0 | 0 | 3 090 | 459 | 61 026 |
| Valeurs nettes | 14 645 | | | | | | 15 170 |

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

| Au 31 décembre | 2017 | Ecart de conversion | Reclassements | Modifications de périmètre | Augmentations | Diminutions | 2018 |
|---|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Terrains | 1 006 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 011 |
| Constructions | 5 640 | 57 | 0 | 0 | 358 | 0 | 6 055 |
| Installations techniques | 50 280 | 754 | 37 | 0 | 2 301 | 1 167 | 52 205 |
| Installations techniques en crédit-bail | 12 111 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 111 |
| Autres immobilisations corporelles | 5 754 | 36 | 1 | 0 | 665 | 462 | 5 994 |
| Autres immobilisations corporelles en crédit-bail | 588 | 0 | 0 | 0 | 202 | 0 | 790 |
| Immobilisations en cours | 808 | 13 | (38) | 0 | 1 478 | 1 420 | 841 |
| Avances et acomptes sur immobilisations corporelles | 10 | 0 | 0 | 0 | 457 | 10 | 457 |
| Valeurs brutes | 76 196 | 864 | 0 | 0 | 5 461 | 3 059 | 79 464 |
| Constructions | 3 753 | 31 | 0 | 0 | 377 | 0 | 4 161 |
| Installations techniques | 41 796 | 710 | 1 | 0 | 1 771 | 849 | 43 429 |
| Installations techniques en crédit-bail | 10 617 | 0 | 0 | 0 | 458 | 0 | 11 075 |
| Autres immobilisations corporelles | 4 352 | 35 | (1) | 0 | 338 | 449 | 4 276 |
| Autres immobilisations corporelles en crédit-bail | 508 | 0 | 0 | 0 | 83 | 0 | 591 |
| Amortissements | 61 026 | 775 | (0) | 0 | 3 027 | 1 297 | 63 531 |
| Valeurs nettes | 15 170 | | | | | | 15 932 |

1.3 - Actifs financiers non courants

| Au 31 décembre | 2016 | Ecart de conversion | Reclassements | Modifications de périmètre | Acquisitions | Diminutions | 2017 |
|--|--------------|---------------------|---------------|----------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Titres de participation et créances rattachées | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Prêts | 253 | 0 | 0 | 0 | 18 | 0 | 271 |
| Avances et dépôts | 1 157 | (4) | 0 | 0 | 0 | 76 | 1 078 |
| Dérivés actifs à plus d'un an | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeurs brutes | 1 418 | (4) | 0 | 0 | 19 | 76 | 1 358 |
| Dépréciation | 161 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 161 |
| Valeurs nettes | 1 257 | | | | | | 1 197 |

| Au 31 décembre | 2017 | Ecart de conversion | Reclassements | Modifications de périmètre | Acquisitions | Diminutions | 2018 |
|--|--------------|---------------------|---------------|----------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Titres de participation et créances rattachées | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Prêts | 271 | 0 | 0 | 0 | 21 | 0 | 293 |
| Avances et dépôts | 1 078 | 2 | 0 | 0 | 206 | 450 | 835 |
| Dérivés actifs à plus d'un an | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeurs brutes | 1 358 | 2 | 0 | 0 | 227 | 450 | 1 137 |
| Dépréciation | 161 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 161 |
| Valeurs nettes | 1 197 | | | | | | 975 |

2 - Actif courant

2.1 - Stocks et en-cours

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Matières premières et approvisionnements | 4 784 | 3 003 |
| En-cours de production | 2 048 | 1 779 |
| Produits finis | 15 249 | 13 096 |
| Marchandises | 9 092 | 7 388 |
| Valeurs brutes | 31 172 | 25 267 |
| Dépréciation matières premières et approvisionnements | 69 | 63 |
| Dépréciation produits finis | 2 412 | 2 321 |
| Dépréciation marchandises | 517 | 499 |
| Total dépréciation | 2 998 | 2 883 |
| Valeurs nettes | 28 175 | 22 383 |

2.2 - Clients et autres débiteurs

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Clients et autres débiteurs | 13 560 | 15 969 |
| Autres créances | 4 405 | 4 286 |
| Dérivés actifs à moins d'un an | 136 | 11 |
| Valeurs brutes | 18 100 | 20 266 |
| Dépréciation | 578 | 571 |
| Valeurs nettes | 17 522 | 19 696 |

L'encours non échu des créances commerciales cédées par les sociétés du Groupe s'élève à 8137 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 10865 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Ce montant est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ».

L'échéancier des créances clients est résumé ci-après :

| | 2018 | Non échues | Moins de 30 jours de retard | De 31 à 60 jours de retard | De 61 à 90 jours de retard | Plus de 90 jours de retard |
|--------------------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Créances clients au 31 décembre 2018 | 13 560 | 11 587 | 661 | 250 | 58 | 1 003 |

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond pour moitié à des clients douteux provisionnés à 100% en provision pour créances douteuses. Les créances clients sont provisionnées à 100 % en moyenne à partir de 12 mois de retard.

L'autre moitié correspond à des retards de règlement qui font l'objet d'un suivi.

2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 6 118 | 6 185 |
| Découverts bancaires | (403) | (24) |
| Total | 5 715 | 6 161 |
| Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie | 5 715 | 6 161 |

3 - Information sur les capitaux propres

3.1 - Capital de Tivoly

Le capital de 11 079 900 euros identique à 2017, est constitué de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2018, la société possède 5 772 titres d'auto contrôle. Des dividendes ont été versés pour un montant de 661 milliers d'euros en 2018.

3.2 - Ecart de conversion

Les écarts de conversion se rapportant au Groupe se décomposent au 31 décembre 2018 de la manière suivante :

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|------------|-----------|
| Ecarts de conversion sur filiales hors zone euro | 199 | 48 |
| Total | 199 | 48 |

Les écarts de conversion concernent les filiales américaine, anglaise, chinoises et mexicaine (soit +397 milliers d'euros concernant le dollar US, -64 milliers d'euros concernant la livre, +12 milliers d'euros concernant le yuan, +52 milliers d'euros concernant le dollar HK et -198 milliers d'euros concernant le peso mexicain).

4 - Provisions

| Au 31 décembre | 2017 | Ecart de conversion | Modifications de périmètre | Augmentations | Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice | Diminutions Montants non utilisés au cours de l'exercice | 2018 |
|--|--------------|---------------------|----------------------------|---------------|--|--|--------------|
| Provisions pour risques environnementaux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres provisions pour risques | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provision pour retraite et autres avantages au personnel | 3 088 | 7 | 0 | 504 | 133 | 65 | 3 401 |
| Autres provisions pour charges | 71 | 0 | 0 | 0 | 6 | 65 | 0 |
| Total provisions non courantes | 3 159 | 7 | 0 | 504 | 139 | 130 | 3 401 |
| Provisions pour litiges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres provisions | 50 | 0 | 0 | 0 | 50 | 0 | 0 |
| Total provisions courantes | 50 | 0 | 0 | 0 | 50 | 0 | 0 |
| Total provisions | 3 209 | | | | | | 3 401 |

Avantages au personnel

Les avantages au personnel comptabilisés pour un montant total de 3 401 milliers d'euros au 31 décembre 2018 recouvrent les éléments suivants :

- Provisions pour indemnités de départ en retraite (Voir détail ci-dessous) **3301**
- Provision pour médailles du travail **100**

Tivoly Inc dispose d'un plan 401(k) à cotisations définies. Les dépenses de ce plan ont représenté un montant de 163 milliers de dollars en 2018 contre 153 milliers de dollars en 2017.

Les actifs du régime du plan de retraite de la filiale américaine sont composés pour 3/5 d'actions et pour 2/5 d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Le rendement attendu des actifs du régime (4,25 %) est égal au taux d'actualisation, conformément à IAS 19 révisée.

Sur l'exercice 2018 le rendement effectif des actifs du régime a été de - 7,11 % comparé à + 18,7 % en 2017.

| Au 31 décembre | 2017 | | | 2018 | | |
|---|--------------|------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| | France | Etats-Unis | Total | France | Etats-Unis | Total |
| Valeur actuelle de l'engagement au 31 décembre | 2 747 | 2 942 | 5 689 | 2 909 | 2 999 | 5 908 |
| Valeur actuelle des actifs du régime au 31 décembre | 0 | (2 708) | (2 708) | 0 | (2 607) | (2 607) |
| Provision comptabilisée au bilan (IAS 19 révisée) | 2 747 | 235 | 2 982 | 2 909 | 392 | 3 301 |
| Mouvements intervenus sur l'exercice : | | | | | | |
| Provision au 1er janvier (post IAS 19 révisée) | 2 928 | 469 | 3 397 | 2 747 | 235 | 2 982 |
| Coût des services rendus | 137 | 0 | 137 | 128 | 0 | 128 |
| Coût des services antérieurs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Coût de l'actualisation | 43 | 121 | 163 | 40 | 102 | 142 |
| Rendement attendu des actifs du régime | 0 | (84) | (84) | 0 | (106) | (106) |
| Contributions au plan | 0 | 0 | 0 | 0 | (127) | (127) |
| Effets des liquidations | (360) | 0 | (360) | (55) | 0 | (55) |
| Ecart actuariels | 0 | (212) | (212) | 49 | 281 | 330 |
| Effet de la variation du taux de change | 0 | (59) | (59) | 0 | 7 | 7 |
| Provision au 31 décembre | 2 748 | 234 | 2 982 | 2 909 | 392 | 3 301 |
| Principales hypothèses utilisées : | | | | | | |
| Taux d'actualisation (inflation comprise) | 1,40% | 3,75% | | 1,55% | 4,25% | |
| Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation) | 0,00% | N/A | | 0,00% | N/A | |
| Taux de rendement attendus des actifs du régime | N/A | 3,75% | | N/A | 4,25% | |

Analyse de sensibilité des provisions pour indemnités de départ en retraite :

En France, une variation de +0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2018 de -146 milliers d'euros. Une variation de -0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2018 de +158 milliers d'euros.

Aux Etats Unis, une variation de +0,5% du taux de rendement à long terme attendu des actifs conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2018 de 15 K\$. Une variation de -0,5% du taux de rendement à long terme attendu des actifs conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2018 de 15 K\$. De plus, une variation de +0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2018 de 32 K\$. Une variation de -0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2018 de 33 K\$.

5 - Dettes

5.1 - Dettes financières

5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|---------------|---------------|
| Mobilisations de créances commerciales | 1 651 | 274 |
| Découverts bancaires | 403 | 24 |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit | 17 066 | 16 050 |
| Emprunts sur crédit-bail | 1 075 | 1 759 |
| IFRS 9 - Instruments financiers | 67 | 56 |
| Autres emprunts et dettes financières divers | 259 | 400 |
| Total des dettes (1) | 20 520 | 18 563 |
| (1) Dettes en dollars (Tivoly Inc) | \$2 031 | \$1 940 |

5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance

| | 2018 | A moins d'1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 3 ans | Entre 3 et 4 ans | Entre 4 et 5 ans | A plus de 5 ans |
|---|---------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Mobilisations de créances commerciales | 1 651 | 1 651 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Découverts bancaires | 403 | 403 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit | 17 066 | 4 083 | 3 709 | 3 284 | 2 817 | 2 369 | 805 |
| Emprunts sur crédit-bail | 1 075 | 658 | 258 | 134 | 25 | 0 | 0 |
| IFRS 9 - Instruments financiers | 67 | 67 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres emprunts et dettes financières divers | 259 | 69 | 39 | 0 | 0 | 0 | 150 |
| Total des dettes | 20 520 | 6 931 | 4 006 | 3 418 | 2 842 | 2 369 | 955 |

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

| | 2017 | | | | 2018 | |
|---|------------------|--------------|----------------------|-----------------|-----------|---------------|
| | Variation "cash" | | Variation "non cash" | Ecart de change | | |
| | Augmentations | Diminutions | | | | |
| Mobilisations de créances commerciales | 274 | 1 377 | | | | 1 651 |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit | 16 050 | 3 981 | (3 039) | | 73 | 17 066 |
| Emprunts sur crédit-bail | 1 759 | | (885) | 202 | (1) | 1 075 |
| IFRS 9 - Instruments financiers | 56 | | | 12 | | 67 |
| Autres emprunts et dettes financières divers | 400 | 24 | (165) | | | 258 |
| Total des dettes | 18 538 | 5 382 | (4 090) | 214 | 72 | 20 117 |

Au cours de l'exercice 2018, le total des dettes (hors découverts bancaires) a augmenté de 1,6 millions d'euros et s'établissent à 20,1 millions d'euros. La partie cash de cette variation est de 1,3 millions d'euros et 0,3 millions d'euros pour la partie non cash (dont 0,07 millions d'euros d'écart de change).

5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2018

| | Base | | A moins d'un an | A plus d'un an |
|-------------|-------------------------|------------------|-----------------|----------------|
| Tivoly | Euribor 3 mois + marge | Fixe et variable | 0,79% | 0,99% |
| FFDM Tivoly | Euribor 3 mois + marge | Fixe et variable | 0,96% | 0,59% |
| Tivoly Inc | Taux fixe | Fixe | 4,58% | 4,58% |
| Neco | Euribor 12 mois + marge | Fixe et variable | 1,30% | 1,30% |

Les contrats d'emprunts de Neco ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

Les contrats d'emprunt bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.

Huit emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.

Solde restant dû au 31 décembre 2018 sur ces emprunts : 3084 milliers d'euros.

Le contrat de financement court terme (non utilisé) de la société Tivoly Inc comporte une clause de remboursement anticipé assise sur le respect d'un ratio financier.

Le calcul de ce ratio financier (rapport entre l'actif circulant et les dettes à court terme) doit être supérieur à 1,25.

Ce ratio était respecté au 31 décembre 2018. Le Groupe n'envisage pas de difficultés à respecter ce ratio dans les 12 prochains mois.

Les contrats financiers de la société Tivoly Inc sont également assortis d'autres conditions non financières qui sont respectées au 31 décembre 2018.

5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes

Engagements donnés

| | |
|--|--------------|
| Tivoly | |
| Dettes garanties par des sûretés réelles | 4 373 |

Engagement des loyers futurs concernant les contrats de crédit bail retraités **Mobilier** **Immobilier**

| | | | |
|----------------------|--|------------|------------|
| Tivoly | | | |
| Moins d'un an | | 149 | 259 |
| De 1 à 5 ans | | 237 | 65 |
| Plus de 5 ans | | 0 | 0 |
| FFDM Tivoly | | | |
| Moins d'un an | | 219 | 0 |
| De 1 à 5 ans | | 10 | 0 |
| Plus de 5 ans | | 0 | 0 |
| Elite Tooling | | | |
| Moins d'un an | | 52 | 0 |
| De 1 à 5 ans | | 115 | 0 |
| Plus de 5 ans | | 0 | 0 |
| Total | | 783 | 324 |

La charge de loyer de l'exercice 2018 est de 416 milliers d'euros contre 505 milliers d'euros en 2017 pour Tivoly SA et de 53 milliers d'euros en 2018 contre 45 milliers d'euros en 2017 pour Elite Tooling.

Pour FFDM Tivoly, la charge de loyer de l'exercice 2018 est de 460 milliers d'euros. Elle s'élevait à 729 milliers d'euros en 2017.

5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 12 009 | 11 320 |
| Dettes fiscales et sociales | 5 642 | 6 582 |
| Autres dettes | 3 790 | 3 762 |
| Total des autres dettes | 21 441 | 21 664 |

La totalité de ces 21 441 milliers d'euros a une échéance à moins d'un an.

Le poste autres dettes est constitué essentiellement d'avoirs clients à établir par Tivoly (2 976 milliers d'euros).

6 - Autres produits et charges opérationnels

Au 31 décembre 2018, les autres produits et charges opérationnels pour un montant de 494 milliers d'euros correspondent à des produits liés au rachat de participations ne donnant pas le contrôle de FFDM Tivoly. Sur le total de ce rachat, 5,87 % concernait des actions en déshérence faisant partie du projet initial d'acquisition. Cette transaction, directement liée à la prise de contrôle majoritaire de FFDM Tivoly, elle-même à l'origine d'un écart acquisition négatif (badwill), a généré un badwill complémentaire de 494 milliers d'euros. Ce montant, conformément à IFRS3 révisée a été enregistré dans le compte de résultat, dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Il n'y avait aucun produits et charges opérationnels pour l'année 2017.

7 - Résultat financier

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---------------------------------------|--------------|----------------|
| Autres intérêts et produits assimilés | 144 | 105 |
| Différences positives de change | 538 | 543 |
| Total des produits financiers | 682 | 648 |
| Coût de l'endettement financier brut | (314) | (351) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (133) | (55) |
| Différences négatives de change | (427) | (615) |
| Dotation financière aux provisions | 0 | 0 |
| Total des charges financières | (873) | (1 021) |
| Résultat financier | (192) | (374) |

8 - Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt | 4 342 | 4 602 |
| Charge d'impôt exigible | 1 026 | 1 183 |
| Charge (produit) d'impôt différé | (56) | (164) |
| Charge (produit) totale d'impôt | 971 | 1 020 |
| Taux Effectif d'Imposition | 22,35% | 22,16% |

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et celle comptabilisée

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net (part du groupe) | 3 374 | 3 576 |
| Charge (produit) d'impôt | 971 | 1 020 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (3) | 7 |
| Résultat avant impôt | 4 342 | 4 602 |
| Charge d'impôt théorique | 1 447 | 1 534 |
| Éléments en rapprochement | | |
| Autres différences permanentes | 63 | 30 |
| Ecart de taux impôt société | (114) | (27) |
| Prise en compte des changements des taux d'impôt futur | 0 | (214) |
| Crédits d'impôts | (48) | (7) |
| Crédit impôt recherche et CICE | (219) | (234) |
| Incidence badwill | (165) | 0 |
| Remboursement IS | 0 | 0 |
| Déficits reportables non-activés des filiales net des consommations non-activées | 56 | (45) |
| Divers | (50) | (17) |
| Charge nette d'impôt réel | 971 | 1 020 |

Effet net des impôts sur la réserve d'évaluation des instruments financiers (IFRS 9)

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-----------|
| IFRS 9 - Instruments financiers | (39) | 98 |
| Charge d'impôt imputée sur les capitaux propres | (39) | 98 |

Impôt différé au bilan

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale. Les sources d'impôts sont donc présentées en net.

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Actif d'impôt différé | 2 578 | 2 691 |
| Passif d'impôt différé | 1 425 | 1 626 |
| Impôt différé actif net | 1 153 | 1 066 |
| Source d'impôt différé au bilan | | |
| Déficits reportables et crédit d'impôts | 1 777 | 1 787 |
| Différences temporelles | (624) | (721) |
| Total | 1 153 | 1 066 |

Les déficits reportables et crédits d'impôts concernent essentiellement les filiales Espagnoles. L'horizon de recouvrement est de dix ans, basé sur des hypothèses budgétaires revues chaque année. Le montant des déficits reportables non activés est estimé à 538 milliers d'euros.

9 - Informations sectorielles

La société a identifié 5 secteurs opérationnels correspondant essentiellement aux différentes entités juridiques du Groupe exerçant dans des zones géographiques distinctes (Cf. partie I, note 16).

Actifs et passifs sectoriels

| Au 31 décembre | 2018 | | | | | | 2017 | | | | | |
|--------------------|--------|------------|-------------------------------------|--------------------|-------|--------|--------|------------|----------------------------------|--------------------|-------|--------|
| | France | Etats-Unis | Espagne et Amérique Latine | Grande Bretagne | Chine | Total | France | Etats-Unis | Espagne et Amérique Latine | Grande Bretagne | Chine | Total |
| Actifs sectoriels | 49 216 | 9 604 | 14 030 | 868 | 6 091 | 79 810 | 47 878 | 8 066 | 13 069 | 825 | 6 129 | 75 966 |
| Passifs sectoriels | 21 858 | 6 871 | 11 835 | 1 316 | 4 908 | 46 788 | 22 424 | 5 617 | 10 934 | 1 138 | 4 947 | 45 061 |

Investissements

| Au 31 décembre | 2018 | | | | | | 2017 | | | | | |
|------------------------------|--------------|------------|-------------------------------------|--------------------|------------|--------------|--------------|------------|----------------------------------|--------------------|-----------|--------------|
| | France | Etats-Unis | Espagne et Amérique Latine | Grande Bretagne | Chine | Total | France | Etats-Unis | Espagne et Amérique Latine | Grande Bretagne | Chine | Total |
| Investissements incorporels | 172 | 0 | 47 | | 12 | 231 | 91 | 0 | 4 | | 4 | 100 |
| Investissements corporels | 2 006 | 637 | 353 | | 521 | 3 519 | 1 956 | 660 | 758 | 305 | 45 | 3 725 |
| Total investissements | 2 179 | 637 | 400 | | 533 | 3 750 | 2 048 | 660 | 763 | 305 | 49 | 3 825 |

Compte de résultat

| Au 31 décembre | 2018 | | | | | | 2017 | | | | | |
|------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------------|--------------------|--------------|---------------|
| | France | Etats-Unis | Espagne et Amérique Latine | Grande Bretagne | Chine | Total | France | Etats-Unis | Espagne et Amérique Latine | Grande Bretagne | Chine | Total |
| Revenu total | 54 528 | 14 781 | 10 906 | 732 | 18 688 | 99 635 | 56 071 | 14 436 | 10 873 | 767 | 16 416 | 98 563 |
| Revenu inter activités | (1 595) | 0 | (1 988) | (83) | (15 436) | (19 102) | (1 221) | (54) | (2 204) | (68) | (12 681) | (16 228) |
| Revenu sur clients externes | 52 932 | 14 781 | 8 918 | 650 | 3 252 | 80 533 | 54 850 | 14 381 | 8 670 | 699 | 3 736 | 82 335 |
| Amortissements | (2 328) | (372) | (558) | (56) | (79) | (3 393) | (2 281) | (439) | (560) | (45) | (104) | (3 428) |
| Résultat opérationnel | 3 753 | 433 | 115 | 128 | 105 | 4 534 | 4 316 | 104 | 190 | 86 | 279 | 4 975 |
| Résultat financier | (125) | (73) | (37) | (10) | 53 | (192) | (122) | (48) | (119) | (3) | (81) | (374) |
| Impôt sur les bénéfices | (773) | (98) | (13) | (22) | (65) | (971) | (993) | 8 | (22) | (12) | (0) | (1 020) |
| Résultat consolidé | 2 855 | 262 | 65 | 97 | 93 | 3 372 | 3 200 | 64 | 49 | 71 | 198 | 3 582 |

10 - Gestion du risque financier

10.1 - Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant tous paiements, excluant l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Le groupe dispose de lignes de crédit à court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Concernant plus précisément la gestion de la liquidité, sur les 6 931 milliers d'euros de dettes financières à moins d'un an, 1 651 milliers d'euros correspondent à des mobilisations de créances clients.

Les dettes financières à moins d'un an hors mobilisation de créances s'établissent à 5 280 milliers d'euros.

Le Groupe estime que son risque de liquidité est maîtrisé compte tenu des éléments suivants :

- Trésorerie disponible Groupe 6 118 milliers d'euros.
- Lignes de crédit confirmées disponibles
 - Sur mobilisation de créances clients 11 469 milliers d'euros.
 - Tivoly 6487 milliers d'euros.
 - FFDM Tivoly 2 022 milliers d'euros.
 - Neco 1 650 milliers d'euros.
 - Tivoly Inc 1 500 milliers de dollars (1 310 milliers d'euros).
 - Sur dettes fournisseurs Neco 450 milliers d'euros.

10.2 - Risque de crédit

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.

Le client le plus important du groupe représente 7,6 % du chiffre d'affaires. Les cinq premiers clients du groupe représentent environ 27,6 % du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 41,4 % environ du chiffre d'affaires.

Tivoly, FFDM Tivoly et Neco sont les seules sociétés du Groupe à avoir une assurance-crédit. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit. Les pertes de valeur sur les actifs financiers concernent uniquement les créances clients et sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes sur créances clients sont de 50 milliers d'euros en 2018, elles étaient de 19 milliers d'euros en 2017

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend aussi en considération les facteurs pouvant avoir une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau

client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes des assureurs crédit, si elles sont disponibles, aux états financiers, à des informations fournies par des organismes de crédit, à des données sectorielles et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour chaque client, un seuil maximal d'encours client est mis en place et revu régulièrement. Toute vente dépassant ce seuil requiert l'approbation de la Direction Financière.

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit lié aux créances clients en établissant un délai de paiement maximum allant de 30 jours à 120 jours

Le Groupe n'exige pas de garanties au titre des créances clients et autres débiteurs. Il ne compte donc aucune créance clients et autres débiteurs, pour laquelle aucune perte de valeur ne serait comptabilisée en raison de la présence d'une garantie.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur de marché (ou juste valeur). Ce tableau n'inclut pas les actifs et passifs non financiers en particulier les goodwill, les immobilisations, les titres mis en équivalence, les impôts différés ainsi que les provisions.

| En milliers d'euros | Notes | Actifs évalués à la juste valeur par le résultat | Actifs évalués à la juste valeur par les OCI | Actifs au coût amorti | Passifs au coût amorti | Passifs évalués à la juste valeur par le résultat | Total de la valeur nette comptable | Valeur de marché (juste valeur) |
|--|----------------|--|--|-----------------------|------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| Dépôts et cautionnements | II / 1.3 | | | 674 | | | 674 | 674 |
| Titres de participation non consolidées | II / 1.3 | | | 9 | | | 9 | 9 |
| Prêts | II / 1.3 | | | 293 | | | 293 | 293 |
| Actifs financiers non courants | | 0 | 0 | 975 | 0 | 0 | 975 | 975 |
| Créances clients | II / 2.2 | | | 13 012 | | | 13 012 | 13 012 |
| Dérivés actifs de couverture | II / 2.2 | 136 | | | | | 136 | 136 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | II / 2.3 | 6 118 | | | | | 6 118 | 6 118 |
| Actifs financiers courants | | 6 254 | 0 | 13 012 | 0 | 0 | 19 265 | 19 265 |
| Total actifs financiers | | 6 254 | 0 | 13 987 | 0 | 0 | 20 241 | 20 241 |
| Emprunts Bancaires | II / 5.1 | | | | 12 580 | | 12 580 | 12 580 |
| Contrat de location financement | II / 5.1 | | | | 417 | | 417 | 417 |
| Autres passifs financiers non courants | II / 5.1 | | | | 150 | | 150 | 150 |
| Passifs financiers non courants | | 0 | 0 | 0 | 13 147 | 0 | 13 147 | 13 147 |
| Emprunts Bancaires | II / 5.1 | | | | 4 486 | | 4 486 | 4 486 |
| Découverts bancaires | II / 5.1 | | | | 403 | | 403 | 403 |
| Contrat de location financement | II / 5.1 | | | | 658 | | 658 | 658 |
| Mobilisation de créances commerciales | II / 5.1 | | | | 1 651 | | 1 651 | 1 651 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | II / 5.2 | | | | 12 009 | | 12 009 | 12 009 |
| Passif de couverture de change | II / 10.4 | | | | 0 | 67 | 67 | 67 |
| Autres dettes | II / 5.1 / 5.2 | | | | 3 898 | | 3 898 | 3 898 |
| Passifs financiers courants | | 0 | 0 | 0 | 23 105 | 67 | 23 173 | 23 173 |
| Total passifs financiers | | 0 | 0 | 0 | 36 252 | 67 | 36 320 | 36 320 |

Les méthodes de détermination des justes valeurs figurent dans le paragraphe I.17.

10.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La direction générale prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Elle veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

10.4 - Risque de marché

10.4.1 - Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 20 520 milliers d'euros au 31 décembre 2018, dont 18 707 milliers d'euros en Europe, 1 774 milliers d'euros en Amérique du nord et 39 milliers d'euros en Asie.

L'endettement financier net s'élève à 14 402 milliers d'euros, compte tenu des 6 118 milliers d'euros de trésorerie dont dispose le Groupe. Les dettes financières sont en partie à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Euribor 3 mois, 6 mois ou 1 an pour la zone euro, Libor pour la zone dollar US, ...) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque.

10.4.2 - Risque de change

Une partie des achats - essentiellement en provenance Chine - et une partie des ventes hors Groupe (essentiellement au départ de l'Espagne) sont réglés en dollar US, en CNY ou en MXN. Les achats en USD et CNY réalisés par Tivoly France font l'objet de couvertures de change pour partie.

Une variation de +/- 5 % du cours de ces trois devises aurait un impact de +/- 755 milliers d'euros sur le niveau du résultat.

Le prix d'achat effectif est incorporé dans nos prix de revient et répercuté au mieux dans nos prix de vente.

Les instruments financiers sont composés de contrats à terme de dollars US et de Yuans contre Euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en Yuans aux fournisseurs de marchandises.

Le montant total du notionnel de ces instruments financiers s'élève à 14 604 milliers d'euros (à échéance 2019). Leurs cours à échéance varient entre 1,1445 et 1,23 pour l'EUR/USD et de 7,85 à 8,30 pour l'EUR/CNY.

Le tableau ci-dessous donne une description du nominal des opérations de couverture de taux et de change :

| | Notionnel en euros | | | | | | Total |
|--|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|-------|
| | Inférieur à 1 an | De 1 à 2 ans | De 2 à 3 ans | De 3 à 4 ans | De 4 à 5 ans | Au-delà de 5 ans | |
| Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture | | | | | | | |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie | 5 821 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 821 |
| Dérivés de couverture de juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture | | | | | | | |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie | 8 783 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 783 |
| Dérivés de couverture de juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés évalué à la juste valeur est le suivant au 31 décembre 2018 :

| | 31/12/2018 | Taux | Change | Autres | 01/01/2018 |
|---|------------|------|--------|--------|------------|
| Dérivés actifs | | | | | |
| Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie | 136 | 0 | 136 | 0 | 11 |
| Dérivés actifs - couverture de juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés passifs | | | | | |
| Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie | 67 | 0 | 67 | 0 | 56 |
| Dérivés passifs - couverture de juste valeur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

La juste valeur des instruments financiers, calculée par un cabinet d'experts agréés est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales.

Les instruments financiers au 31 décembre 2018 sont des couvertures de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés sur la période conduisent, après impôts différés, à une augmentation des Réserves Cash-flow Hedge de 78 milliers d'euros et une diminution du résultat de 3 milliers d'euros.

11 - Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les prestations de services,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe, entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées. Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les parties liées comprennent aussi la société Holding Tivoly (qui contrôle Tivoly SA) ainsi que les membres des organes de direction.

11.1 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2018 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 122 milliers d'euros.

Il n'y a aucun avantage à court et à long terme, ni avantage postérieur à l'emploi, ni paiement en action, ni indemnités de fin contrat en ce qui concerne les principaux dirigeants.

11.2 - Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés en 2018 par Holding Tivoly aux différentes sociétés du groupe représentent un montant de 1235 milliers d'euros.

12 - Effectifs

| Au 31 décembre | Tivoly | FFDM Tivoly | Tivoly Inc | Neco | Tivoly DF | Elite Tooling | Tivoly Tools / Tivelon | Total 2018 | Total 2017 |
|--|------------|----------------|------------|-----------|-----------|---------------|---------------------------|---------------|---------------|
| Cadres et représentants | 53 | 30 | 10 | 5 | 1 | 0 | 9 | 108 | 110 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 24 | 41 | 26 | 0 | 0 | 0 | 1 | 92 | 80 |
| Employés et ouvriers | 142 | 85 | 111 | 83 | 8 | 6 | 36 | 471 | 505 |
| Total effectifs rémunérés (a) | 219 | 156 | 147 | 88 | 9 | 6 | 46 | 671 | 695 |
| (a) effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux. | | | | | | | | | |
| Intérimaires | 8 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 52 | 60 | 6 |

13 - Honoraires des commissaires aux comptes.

Nous communiquons ci-après les honoraires des commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés de Tivoly au titre de leur mission ainsi que les honoraires des autres commissaires aux comptes des sociétés consolidées du Groupe :

| Montants HT en milliers d'euros | 2018 | 2017 |
|---|------------|------------|
| Audit | | |
| KPMG Audit (Tivoly) | 60 | 59 |
| In Extenso (Tivoly) | 52 | 51 |
| Casteja Audit et Conseil (FFDM Tivoly) | 19 | 19 |
| ZDCPA (TivolyTools / Tivelon) | 6 | 6 |
| Mc Solley, Mc Coy & Co (Tivoly Inc) | 39 | 41 |
| Ernst & Young (Neco) | 26 | 25 |
| Allotts chartered accountants (Elite Tooling) | 5 | 4 |
| Total | 207 | 206 |

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1. « Changements de méthodes comptables » de la partie I. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les changements de méthodes comptables liés à la première l'application, au 1^{er} janvier 2018, des nouvelles normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Goodwill

(Notes 4.1 et 4.4 du I-Règles et méthodes comptables et 1.1 du II-Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les goodwill sont inscrits à l'actif de l'état de la situation financière pour une valeur nette comptable de 5.233 milliers d'euros, dont 4.917 milliers d'euros pour les unités génératrices de trésorerie (**UGT**) significatives que sont la Chine, l'Espagne regroupée avec l'Amérique Latine et la France (ci-après « **les 3 UGT significatives** »). Ils sont alloués à compter de la date de leur acquisition à chacune des UGT qui bénéficient du regroupement d'entreprises qui les ont générés.

La direction s'assure, à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est imputée en priorité aux goodwill.

En ce qui concerne « les 3 UGT significatives », les valeurs recouvrables ont été déterminées par référence aux valeurs d'utilité, calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus du groupe d'actifs composant l'activité considérée.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill « des 3 UGT significatives », repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de croissance moyenne du chiffre d'affaires à moyen terme, des taux de résultat d'exploitation après impôt attendus à terme et des taux de croissance à l'infini qui ont été retenus pour les projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill de « ces 3 UGT significatives » comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant les valeurs comptables « des 3 UGT significatives » et la cohérence de la détermination de ces valeurs avec la façon dont les projections des flux futurs de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux futurs de trésorerie (basés sur les hypothèses relatives à la croissance moyenne de chiffre d'affaires à moyen terme et au taux de résultat d'exploitation après impôt attendus à terme), en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations des exercices précédents ;
-

- la cohérence de ces projections de flux futurs de trésorerie avec les plans d'affaires à 5 ans établis par la direction générale ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés de trésorerie avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie attendus « des 3 UGT significatives » avec le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des taux d'actualisation, des taux de résultat d'exploitation après impôt et des taux de croissance à l'infini.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs des filiales espagnoles

(Notes 12 du I-Règles et méthodes comptables et 8 du II-Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, un montant de 2.578 milliers d'euros est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière au titre des impôts différés actifs. Ce solde est notamment composé d'un montant de 1.772 milliers d'euros concernant essentiellement les pertes fiscales cumulées et les crédits d'impôt des filiales espagnoles. Le solde résiduel des impôts différés actifs comptabilisés par le groupe correspond principalement à des différences temporelles.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfiques futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôt est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'établissement des prévisions de résultats fiscaux, qui sous-tendent la comptabilisation des impôts différés actifs de ces filiales, nous avons considéré que la reconnaissance de ces actifs d'impôts différés constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que les filiales espagnoles puissent utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables et les crédits d'impôt reconnus à ce jour, notamment au regard de la capacité de ces filiales à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs des filiales espagnoles, nous avons apprécié la fiabilité du processus d'établissement du plan d'affaires en :

- analysant la procédure d'établissement du dernier plan d'affaires qui a servi de base aux estimations ;
- comparant les projections de résultats des exercices antérieurs avec les résultats réels des exercices concernés ;
- appréciant la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation des impôts différés avec celles retenues pour les tests de dépréciation des actifs non courants réalisés pour les activités des filiales espagnoles ;
- faisant une analyse critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats du plan d'affaires, notamment en analysant leur cohérence par rapport aux informations recueillies lors nos entretiens avec les membres de la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tivoly S.A. par les assemblées générales ordinaires du 11 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 22 mai 2014 pour le cabinet In Extenso.

Au 31 décembre 2018, KPMG S.A. était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et In Extenso dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les

Comptes consolidés

faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 19 avril 2019
KPMG Audit

Bourg Saint Maurice, le 19 avril 2019
In extenso Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat
Associé

Christophe Morardet
Associé



Comptes sociaux



B - Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2018

| Actif | Montants bruts | Amorts ou provisions | 2018 | 2017 |
|---|----------------|----------------------|---------------|---------------|
| | | | Montants nets | Montants nets |
| Immobilisations incorporelles | 5 863 | 744 | 5 119 | 5 012 |
| Terrains | 458 | 0 | 458 | 458 |
| Constructions | 1 906 | 1 716 | 190 | 244 |
| Installations techniques | 10 812 | 9 176 | 1 636 | 1 640 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 684 | 2 889 | 795 | 884 |
| Immobilisations en cours | 638 | 0 | 638 | 109 |
| Immobilisations financières | 29 800 | 161 | 29 639 | 29 322 |
| Total actif immobilisé | 53 160 | 14 686 | 38 473 | 37 668 |
| Stocks | 11 798 | 620 | 11 178 | 8 993 |
| Clients et comptes rattachés | 7 672 | 136 | 7 536 | 9 736 |
| Autres créances | 1 496 | 30 | 1 466 | 1 511 |
| Disponibilités et autres valeurs mobilières | 1 162 | | 1 162 | 1 055 |
| Comptes de régularisation | 718 | | 718 | 691 |
| Total actif circulant | 22 845 | 786 | 22 059 | 21 986 |
| Total de l'actif | 76 005 | 15 473 | 60 532 | 59 654 |

| Passif | 2018 | 2017 |
|--|----------------|---------------|
| | Capital social | 11 080 |
| Prime d'émission | 6 051 | 6 051 |
| Réserves et report à nouveau | 11 828 | 9 738 |
| Résultat de l'exercice | 2 878 | 2 751 |
| Provisions réglementées | 390 | 360 |
| Total capitaux propres | 32 226 | 29 980 |
| Autres fonds propres | 150 | 150 |
| Provision pour risques et charges | 102 | 158 |
| Dettes financières | 12 139 | 13 339 |
| Mobilisation de créances commerciales | 1 651 | 274 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 7 389 | 7 934 |
| Autres dettes | 6 876 | 7 819 |
| Total dettes | 28 055 | 29 365 |
| Total du passif | 60 532 | 59 654 |

II - Compte de résultat

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|---------------|----------|
| Chiffre d'affaires net | 44 107 | 45 706 |
| Variation stocks produits finis | 1 130 | (57) |
| Production immobilisée | 41 | 189 |
| Subvention d'exploitation & autres produits | 246 | 207 |
| Produits d'exploitation | 45 524 | 46 045 |
| Achats consommés | (18 091) | (18 218) |
| Autres charges externes | (10 949) | (10 740) |
| Valeur ajoutée | 16 483 | 17 087 |
| Impôts et taxes | (667) | (662) |
| Frais de personnel | (11 721) | (11 358) |
| Excédent Brut d'Exploitation | 4 095 | 5 068 |
| Autres charges, autres produits de gestion courante | (64) | (226) |
| Dotations aux amortissements et provisions net de reprises | (706) | (676) |
| Résultat d'exploitation | 3 325 | 4 165 |
| Résultat financier | 280 | (218) |
| Résultat courant avant impôt | 3 605 | 3 948 |
| Résultat exceptionnel | (23) | 47 |
| Résultat avant impôt | 3 583 | 3 994 |
| Participation des salariés | (66) | (205) |
| Impôt sur les bénéfices | (639) | (1 039) |
| Résultat de l'exercice | 2 878 | 2 751 |

III - Principes et méthodes comptables

1 - Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code de Commerce et du plan comptable général défini par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable générale.

2 - Méthodes comptables

2.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis et amortis sur une durée de 12 à 60 mois, suivant leur nature.
- de coûts de développement dont les critères liés à l'activation sont remplis (faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à l'utiliser ou à la vendre, avantages économiques futurs probables) amortis sur une durée de 36 mois.
- de fonds commercial, correspondant d'une part à un fonds réévalué d'origine Tivoly et d'autre part à des fonds Deltal, SFPP et Triplex acquis par fusion absorption.

Conformément à la nouvelle directive comptable européenne (2013/34/UE) et au règlement ANC n°2015-06, le fonds commercial est présumé avoir une durée illimitée. Ce fonds n'est pas amorti dans les comptes sociaux, mais il est soumis à un test de dépréciation annuel. Les éventuelles dépréciations des fonds commerciaux sont désormais définitives, sans reprise possible, selon la nouvelle rédaction de l'article 214-19 du PCG.

- de la marque Triplex.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (hors frais financiers).

Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

2.2.1 - Constructions

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la société a retenu cette approche en prenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

| | Durée | Mode |
|---|--------------|-------------|
| Gros-œuvre & couverture | 20 ans | Linéaire |
| Charpente | 25 ans | Linéaire |
| Aménagements associés aux constructions | 15 ans | Linéaire |

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

| | Durée | Mode |
|-----------------------------|--------------|-------------|
| Matériel industriel | 7 ans | Linéaire |
| Installations & agencements | 10 ans | Linéaire |
| Matériel de bureau | 5 ans | Linéaire |
| Mobilier | 10 ans | Linéaire |

2.3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur d'utilité.

Celle-ci est appréciée :

- soit par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres des filiales concernées,
- soit en utilisant une méthode basée sur les cash-flows futurs actualisés, c'est-à-dire en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de la filiale concernée. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques liés à l'actif (ou à la filiale).

2.4 - Stocks et en cours

Matières premières et approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements correspond au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires)

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées au prix fournisseur majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

Dépréciation

La société applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

- Les produits sans consommation depuis deux ans sont dépréciés à 50 %.
- Les produits sans consommation depuis trois ans sont dépréciés à 90 %.

2.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Le poste clients fait l'objet d'une couverture par assurance - crédit tant sur la France que sur l'export. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change du 31 décembre 2018. Les écarts de change en découlant sont portés en écart de conversion à l'actif et au passif du bilan.

La politique du groupe est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme en dollar US et CNY. Le résultat de couverture est reconnu de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert que représentent les transactions futures d'achat.

Les variations de valeur des positions ouvertes isolées sont inscrites au bilan et les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.6 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.7 - Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel au sein de Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

2.8 - Utilisation du CICE

La loi prévoit que le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

A ce jour, la société a utilisé le CICE pour le renforcement de son fonds de roulement, par la réduction de l'endettement bancaire.

2.9 - Faits marquants et événements post-clôture

Aucun fait marquant ou événement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

IV - Notes

1 - Actif immobilisé

1.1 - Immobilisations incorporelles

| | Au 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2018 |
|--|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Marques, brevets et logiciels (a) | 2 549 | 16 | 0 | 2 565 |
| Frais de recherche & développement | 13 | 0 | 0 | 13 |
| Fonds commercial (b) | 3 135 | 0 | 0 | 3 135 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 0 | 150 | 0 | 150 |
| Valeurs brutes | 5 697 | 166 | 0 | 5 863 |
| Marques, brevets et logiciels | (672) | (59) | 0 | (731) |
| Frais de recherche & développement | (13) | 0 | 0 | (13) |
| Amortissements & provisions | (685) | (59) | 0 | (744) |
| Valeurs nettes | 5 012 | 107 | 0 | 5 119 |

a) Ce poste inclut la marque Triplex, reprise par Tivoly, suite à la fusion avec Triplex (1 741K€). La valorisation de la marque a été réalisée selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 7%, un taux de croissance à long terme de 2% et un taux d'actualisation de 10%. Il n'existe pas d'indice de pertes de valeur au 31 décembre 2018.

b) Les résultats du test de dépréciation annuel réalisé par la société, ne montrent pas de nécessité de déprécier le fonds commercial au 31 décembre 2018.

1.2 - Immobilisations corporelles

| | Au 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2018 |
|---|-----------------|---------------|--------------|-----------------|
| Terrains | 458 | 0 | 0 | 458 |
| Constructions | 1 906 | 0 | 0 | 1 906 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 10 609 | 366 | (163) | 10 812 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 626 | 74 | (16) | 3 684 |
| Avances et acomptes | 10 | 457 | (10) | 457 |
| Immobilisations en cours | 99 | 109 | (27) | 181 |
| Valeurs brutes | 16 708 | 1 005 | (216) | 17 497 |
| Constructions | (1 662) | (55) | 0 | (1 716) |
| Installations techniques, matériel et outillage | (8 969) | (370) | 163 | (9 176) |
| Autres immobilisations corporelles | (2 742) | (163) | 16 | (2 889) |
| Amortissements | (13 373) | (587) | 179 | (13 781) |
| Valeurs nettes | 3 335 | 418 | (37) | 3 716 |

1.3 - Immobilisations financières

| | Au 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2018 |
|------------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Titres de participation | 25 029 | 36 | 0 | 25 065 |
| Créances rattachées(a) | 3 636 | 308 | 0 | 3 944 |
| Autres immobilisations financières | 289 | 20 | (47) | 262 |
| Autres dépôts de garantie | 529 | 0 | 0 | 529 |
| Valeurs brutes | 29 483 | 364 | (47) | 29 799 |
| Titres de participation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Créances rattachées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations financières | (161) | 0 | 0 | (161) |
| Provisions | (161) | 0 | 0 | (161) |
| Valeurs nettes | 29 322 | 364 | (47) | 29 638 |
| (a) à moins d'un an | 2 440 | | | 2 906 |
| à plus d'un an | 1 196 | | | 1 038 |

FFDM Tivoly

Tivoly a acquis pendant le 4ème trimestre 2016, 92,26 % de FFDM, société holding détenant 100% de la société FFDM Pneumat et basée à Bourges. Le 30 avril 2018, TIVOLY poursuit son projet initial d'acquisition par le rachat d'un bloc de 11 949 actions en déshérence portant ainsi la participation de Tivoly dans FFDM à 98,18%. Le 21 Décembre 2018, FFDM Pneumat absorbe sa société mère FFDM dans un souci de rationalisation des structures juridiques. L'ensemble post fusion prend la dénomination FFDM Tivoly. Le montant des titres FFDM Tivoly détenus au 31 décembre 2018 est de 6 576 milliers d'euros auquel s'ajoutent 298 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Tivelon HK

Tivoly détient 88,9956% de Tivelon Hong Kong, société Holding, détenant 100% des sociétés Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, ainsi que Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Le montant des titres détenus au 31 décembre 2018 s'élève à 2 324 milliers d'euros auquel s'ajoutent 123 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Elite Tooling

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd. Le montant des titres s'élève à 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Valeur d'utilité des filiales

L'évaluation de la valeur des filiales a été réalisée principalement sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société et approuvés par la direction. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société Tivoly. Sur la base de cette analyse aucune provision pour dépréciation des titres des filiales n'a été constatée au 31 décembre 2018.

Les hypothèses clés sous-tendant le calcul de la valeur d'utilité sont les suivantes :

| UGT | Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an) | Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA) | Taux de croissance à l'infini | Taux d'actualisation |
|------------------------------|---|--|-------------------------------------|-------------------------|
| Espagne & Amérique Latine | 7,4% | 11,9% | 1,4% | 10,80% |
| USA | 3,7% | 3,5% | 2,0% | 10,50% |
| Grande Bretagne | 5,3% | 17,5% | 1,4% | 10,20% |
| France | 3,2% | 7,4% | 1,4% | 10,10% |
| Chine | 6,0% | 5,5% | 2,3% | 12,00% |

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité au 31 décembre 2018 :

La valeur d'utilité des titres de participation des sociétés espagnoles est sensiblement égale à leur valeur comptable. Une augmentation du taux d'actualisation ou une dégradation des hypothèses de croissance et de rentabilité attendue à terme entraînerait une dépréciation des titres.

Concernant la Grande Bretagne et les USA, la valeur d'utilité de ces UGT est très peu sensible aux hypothèses retenues, que ce soit en termes de taux d'actualisation ou de progression du CA.

En ce qui concerne les sociétés chinoises, Tivelon et Tivoly Tools China, ainsi que la France, la société a considéré qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur compte tenu du résultat dégagé sur l'exercice et des perspectives d'avenir.

2 - Stocks

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-------------------------|---------------|--------------|
| Matières premières | 1 110 | 854 |
| En-cours | 367 | 305 |
| Produits intermédiaires | 483 | 360 |
| Produits finis | 4 371 | 3 428 |
| Marchandises | 5 466 | 4 594 |
| Montant brut | 11 798 | 9 541 |
| Dépréciation | (620) | (548) |
| Montant net | 11 178 | 8 993 |

3 - Actif circulant

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|---------------|
| Valeur brute | | |
| Créances clients | 7 672 | 9 828 |
| - dont créances clients représentées par des effets de commerce | 799 | 1 273 |
| Autres créances | 1 496 | 1 541 |
| Charges constatées d'avance | 716 | 689 |
| - dont factures fournisseurs relatives à des marchandises non reçues | 402 | 391 |
| Total | 9 883 | 12 058 |
| Dépréciation | (166) | (122) |
| Montant net | 9 717 | 11 936 |

Toutes les créances sont à moins d'un an

4 - Disponibilités et autres valeurs mobilières

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|--------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | 0 | 0 |
| Disponibilités | 1 162 | 1 055 |
| Total | 1 162 | 1 055 |
| Provision pour dépréciation des valeurs mobilières | 0 | 0 |
| Montant net | 1 162 | 1 055 |

5 - Capitaux propres

5.1 - Capital social

Le capital est constitué au 31 décembre 2018 de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros. En date du 17 août 2018, il a été mis fin au contrat de liquidité signé le 19 décembre 2012 avec la société ODDO Corporate Finance. Un nouveau contrat dont les termes sont conformes à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 21 mars 2011, a été confié à Gilbert Dupont à compter du 17 août 2018 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. A la clôture de l'exercice, la société possédait 5 772 actions propres dans ce cadre pour un montant de 198 milliers d'euros. Au 31 décembre 2017, 4 222 actions figuraient dans les comptes de la société.

5.2 - Tableau de variation des capitaux propres

| | Capital | Primes d'émission | Réserves | Report à nouveau | Résultat | Provisions réglementées | Total capitaux propres |
|-----------------------------|---------------|----------------------|---------------|---------------------|--------------|----------------------------|------------------------------|
| Au 01/01/2018 | 11 080 | 6 051 | 9 737 | 1 | 2 751 | 360 | 29 980 |
| Dividendes versés | | | | 2 | (664) | | (661) |
| Augmentation capital | | | | | | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2017 | | | 2 087 | | (2 087) | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2018 | | | | | 2 878 | | 2 878 |
| Var des prov. réglementées | | | | | | 29 | 29 |
| Au 31/12/2018 | 11 080 | 6 051 | 11 824 | 3 | 2 878 | 390 | 32 226 |

5.3 - Provisions réglementées

| | Au 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2018 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Amortissements dérogatoires (a) (b) | 360 | 59 | 30 | 390 |
| | 360 | 59 | 30 | 390 |

(a) Amortissements pratiqués sur la valeur de rachat du contrat de crédit-bail immobilier d'un site de production. Suite à la levée d'option dudit contrat intervenue en mars 2001, les amortissements dérogatoires pratiqués sont repris sur une durée de 20 ans (durée d'amortissement de l'immeuble).

(b) les frais d'acquisition des titres FFDM Tivoly font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

6 - Autres fonds propres

Avances conditionnées

| | Au 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | Au 31/12/2018 |
|--------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Avance sur subventions * | 150 | 0 | 0 | 150 |
| | 150 | 0 | 0 | 150 |

* Tivoly est un partenaire du Pôle de compétitivité "Arve Industries". A ce titre, la société participe à un projet innovant développé par le Pôle. La société participe également à d'autres projets en collaboration avec l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et le Cetim.

7 - Provisions pour risques et charges

| | Au 01/01/2018 | Augmentations | Diminutions | | Au 31/12/2018 |
|----------------------------------|---------------|---------------|----------------------|--------------------------|---------------|
| | | | Montants utilisés | Montants non utilisés | |
| Provisions pour litiges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour risques | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour pertes de change | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 |
| Provision pour impôts | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provision pour charges (a) | 156 | 0 | 56 | 0 | 100 |
| Total | 158 | 2 | 58 | 0 | 102 |

(a) Les provisions pour charges correspondent à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle.

Méthode de calcul provision médailles du travail

Provision médailles du travail à la date de clôture de l'exercice = valeur actualisée des droits acquis à cette date X probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à l'octroi des médailles correspondant aux quatre échelons X probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite.

8 - Etat des dettes

8.1 - Dettes financières

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes financières (a) | 12 139 | 13 339 |
| Mobilisations de créances commerciales | 1 651 | 274 |
| Total dettes financières | 13 790 | 13 612 |
| A moins d'un an | 5 294 | 3 508 |
| Entre 1 et 2 ans | 2 298 | 2 410 |
| Entre 2 et 3 ans | 2 218 | 2 167 |
| Entre 3 et 4 ans | 1 988 | 2 065 |
| Entre 4 et 5 ans | 1 683 | 1 834 |
| A plus de cinq ans | 310 | 1 628 |
| Total dettes financières par échéance | 13 790 | 13 612 |
| (a) dont mouvements d'emprunts | | |
| souscription | 992 | 974 |
| remboursements | 1 821 | 1 741 |

Les contrats d'emprunt bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.

Huit emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.

Solde restant dû au 31 décembre 2018 sur ces emprunts : 3 084 milliers d'euros

8.2 - Dettes d'exploitation

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés (a) | 7 389 | 7 934 |
| - dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerce | 65 | 82 |
| Dettes fiscales et sociales | 3 583 | 4 399 |
| Autres dettes (b) | 3 293 | 3 420 |
| Total autres dettes | 14 265 | 15 753 |
| A moins d'un an | 14 239 | 15 690 |
| (a) dont dettes fournisseurs libellées en monnaie étrangères | | |
| USD | 382 | 560 |
| CNY | 770 | 1528 |
| (b) dont produits constatés d'avance | 269 | 151 |

Les produits constatés d'avance sont composés de plus value dégagée lors de l'opération de lease back du site logistique en 2008 et rapportée au résultat pendant la durée du contrat (12 ans) pour 89 K€, ainsi que pour 180 K€ correspondant à des ventes dont le transfert des risques a eu lieu sur l'exercice 2019.

9 - Produits à recevoir - Charges à payer

9.1 - Produits à recevoir:

| Postes du bilan concernés | 31/12/2018 |
|------------------------------|--------------|
| Clients et comptes rattachés | 217 |
| Autres créances | 1 207 |
| Total | 1 423 |

9.2 - Charges à payer:

| Postes du bilan concernés | 31/12/2018 |
|-----------------------------------|-------------------|
| Dettes financières | 37 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 710 |
| Autres dettes | 5 043 |
| Total | 7 790 |

10 - Entreprises liées

Les transactions avec les entreprises liées affectent les postes suivants au 31 décembre 2018 :

| | Valeur brute | dont entreprises liées |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Bilan | | |
| Immobilisations financières | 29 800 | 29 009 |
| Créances clients et comptes rattachés | 7 672 | 814 |
| Débiteurs divers | 1 496 | 63 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 043 | 983 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 7 389 | 962 |
| Compte de résultat | | |
| Produits financiers | 829 | 551 |
| Charges financières | 548 | 2 |

Les entreprises liées sont composées :

- Des filiales de Tivoly (Elite Tooling, CFE, Tivoly Inc, Tivoly Tools China, Tivelon HK, FFDM Tivoly)
- Des filiales de Tivelon HK : Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing.
- De la filiale de CFE (Neco)
- De la filiale de Neco (Tivoly DF)
- De la société Holding Tivoly, société mère de Tivoly.

Conformément au règlement ANC n°2010-02 , nous vous précisons qu'il n'existe pas de transaction significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché, que ce soit avec des parties liées (au sens périmètre de consolidation) ou avec des actionnaires ou des membres du conseil d'administration.

11 - Chiffres d'affaires

| | 2018 | en % | 2017 | en % |
|-------------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| France | 35 052 | 79% | 36 998 | 81 |
| Union européenne, hors France | 6 561 | 15% | 6 235 | 14 |
| Autres pays | 2 494 | 6% | 2 472 | 5 |
| Total | 44 107 | 100% | 45 706 | 100 |

12 - C.I.C.E

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en minoration des charges de personnel conformément aux préconisations de l'Autorité des Normes comptables. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le CICE s'est élevé à 291 K€ contre 377 K€ au titre de l'exercice précédent.

13 - Résultat financier

| | 2018 | 2017 |
|--|------------|--------------|
| Dividendes reçus | 522 | 0 |
| Autres intérêts et produits | 34 | 25 |
| Reprise de provisions et transferts de charges | 2 | 2 |
| Différences positives de change (a) | 271 | 344 |
| Total produits financiers | 829 | 371 |
| Dotation financière aux amortissements et provisions | 2 | 2 |
| Intérêts et charges | 313 | 334 |
| Différences négatives de change (a) | 234 | 252 |
| Total charges financières | 548 | 588 |
| Résultat financier | 280 | (218) |

(a) variation dollar/euro et yuan/euro

14 - Résultat exceptionnel

| 2018 | Produits | Charges | Net |
|------------------------------|------------|------------|-------------|
| Sur opérations de gestion | 72 | 134 | (62) |
| Sur opérations en capital | 68 | 0 | 68 |
| Amortissements et provisions | 30 | 59 | (29) |
| Résultat exceptionnel | 171 | 193 | (23) |

15 - Impôt sur les bénéfices**15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

| | Résultat avant impôts | Résultat fiscal | Impôt | Résultat net comptable |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|------------|------------------------|
| Résultat courant | 3 539 | 2 620 | 844 | 2 695 |
| Résultat exceptionnel | (23) | (68) | (23) | (0) |
| Crédits d'impôt | | | (183) | 183 |
| | 3 517 | 2 552 | 639 | 2 878 |

15.2 - Situation fiscale latente au 31 décembre 2018

| | Base | Impôt à 31% |
|--|----------------|--------------|
| Accroissements de la future dette d'impôt | | |
| Provisions réglementées | | |
| Amortissements dérogatoires | 390 | 121 |
| Allègements de la future dette d'impôt | | |
| Provisions pour charges non déductibles temporairement | | |
| Provision pour congés payés | (1 042) | (323) |
| C3S | (40) | (12) |
| Participation | (66) | (20) |
| Produits constatés d'avance | (269) | (83) |
| Variation nette de la dette future d'impôt | (1 027) | (318) |

Par mesure de simplification le taux d'impôt retenu est le plus élevé des taux qui seront applicables sur 2019 à savoir 31%.

16 - Effectifs

| Au 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Cadres et représentants | 53 | 55 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 24 | 22 |
| Employés et ouvriers | 142 | 136 |
| Total effectifs rémunérés (a) | 219 | 213 |
| Total effectifs pondérés des temps partiels | 214 | 210 |
| (a) Effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux. | | |
| Intérimaires | 5 | 6 |

17 - Filiales et participations

| | Capital social | Situation nette | Quote part du capital détenu | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis | Montant des cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires hors taxes | Résultat net | Dividendes reçus au cours de l'exercice | |
|------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|-------------------------------------|--------|----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|---|----------|
| | | | | brute | nette | | | | | | |
| | | | | en devises | en % | | | | | | en euros |
| TIVOLY INC | USD | 3 000 | 5 346 | 100,00 | 2 264 | 2 264 | 0 | 0 | 14 781 | 283 | 0 |
| COMPANIA FILIAL DE ERMUA (a) | EUR | 8 106 | 10 077 | 100,00 | 11 062 | 11 062 | 3 226 | 0 | 2 | (18) | 0 |
| ELITE TOOLING LTD | GBP | 16 | 529 | 100,00 | 1 055 | 1 055 | 0 | 0 | 732 | 104 | 222 |
| FFDM TIVOLY | EUR | 1 148 | 5 352 | 98,18 | 6 874 | 6 874 | 0 | 0 | 13 626 | 553 | 300 |
| TIVOLY TOOL | CNY | 12 094 | 12 126 | 100,00 | 1 364 | 1 364 | 0 | 0 | 3 173 | 143 | 0 |
| TIVELON HK (b) | HKD | 3 540 | 8 065 | 89,00 | 2 446 | 2 446 | 710 | 0 | 0 | 339 | 0 |

(a) Holding qui détient les titres de la société Neco

(b) Holding qui détient les titres des sociétés Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing.

18 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2018 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 122 milliers d'euros.

19 - Engagements hors bilan

19.1 - Engagements financiers relatifs à des opérations de couverture

Opérations de change à terme et terme activant 14 411 milliers d'euros

Eur/Usd ont des maturités allant de mars à décembre 2019 avec un taux de couverture moyen de 1,1778.

Eur/Cny ont des maturités allant de janvier à novembre 2019 avec un taux de couverture moyen de 8,0457.

La juste valeur nette de ces couvertures au 31 décembre 2018 est de - 64 milliers d'euros.

19.2 - Autres engagements financiers**19.2.1 - Engagements en matière de retraite**

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite. Le montant de l'engagement s'élève à 2 036 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

| | |
|--|-------|
| Table de rotation du personnel : déterminée en interne en fonction de l'historique des mouvements de personnel | |
| Taux d'actualisation (inflation comprise) | 1,55% |
| Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation) | 0,00% |

19.2.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Le montant des emprunts à moyen, long terme garantis par des sûretés réelles est de 4 374 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

19.2.3 - Engagements en matière de crédit-bail

| Au 31 décembre 2018 | Mobilier | Immobilier |
|---|-----------------|-------------------|
| Valeur d'origine | 403 | 2 200 |
| Total amortissements | 235 | 1 128 |
| - Cumul exercices antérieurs | 177 | 1018 |
| - Dotation de l'exercice | 58 | 110 |
| Total redevances payées | 249 | 2 664 |
| - Cumul exercices antérieurs | 188 | 2 405 |
| - Exercice | 61 | 259 |
| Total redevances restant à payer | 178 | 356 |
| - A moins d'un an | 61 | 259 |
| - A plus d'un an et moins de cinq ans | 117 | 97 |
| - A plus de cinq ans | 0 | 0 |
| Valeur résiduelle | 4 | 0 |

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 25.065 milliers euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir, si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note 2.3 de la partie III de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, soit en utilisant une méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (flux de trésorerie futurs actualisés).

Du fait des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers budgets et plans d'affaires, établis sous le contrôle de la direction générale du Groupe ;
- comparer les prévisions retenues pour les exercices précédents avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et

dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tivoly S.A. par les assemblées générales ordinaires du 11 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 22 mai 2014 pour le cabinet In Extenso.

Au 31 décembre 2018, KPMG S.A. était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et In Extenso dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 19 avril 2019

Bourg Saint Maurice, le 19 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

In Extenso Audit

Philippe Massonnat
Associé

Christophe Morardet
Associé



Rapport de gestion



C - Rapport de gestion

Evènements et faits marquants

Rachat de Participations ne donnant pas le contrôle – FFDM :

Tivoly a racheté, au cours du premier semestre 2018, 5,92 % de la société FFDM (et indirectement de FFDM Pneumat). Le pourcentage de contrôle et d'intérêt dans la société est désormais de 98,18 %. Sur le total de ce rachat, 5,87 % concernait des actions en déshérence faisant partie du projet initial d'acquisition.

Fusion FFDM – FFDM Pneumat :

En décembre 2018, FFDM Pneumat absorbe sa société mère FFDM dans un souci de rationalisation des structures juridiques. L'ensemble post fusion prend la dénomination FFDM Tivoly.

Principes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres doivent établir leurs comptes consolidés selon le référentiel international de l'IASB (normes IFRS - International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

I - Données relatives aux comptes consolidés

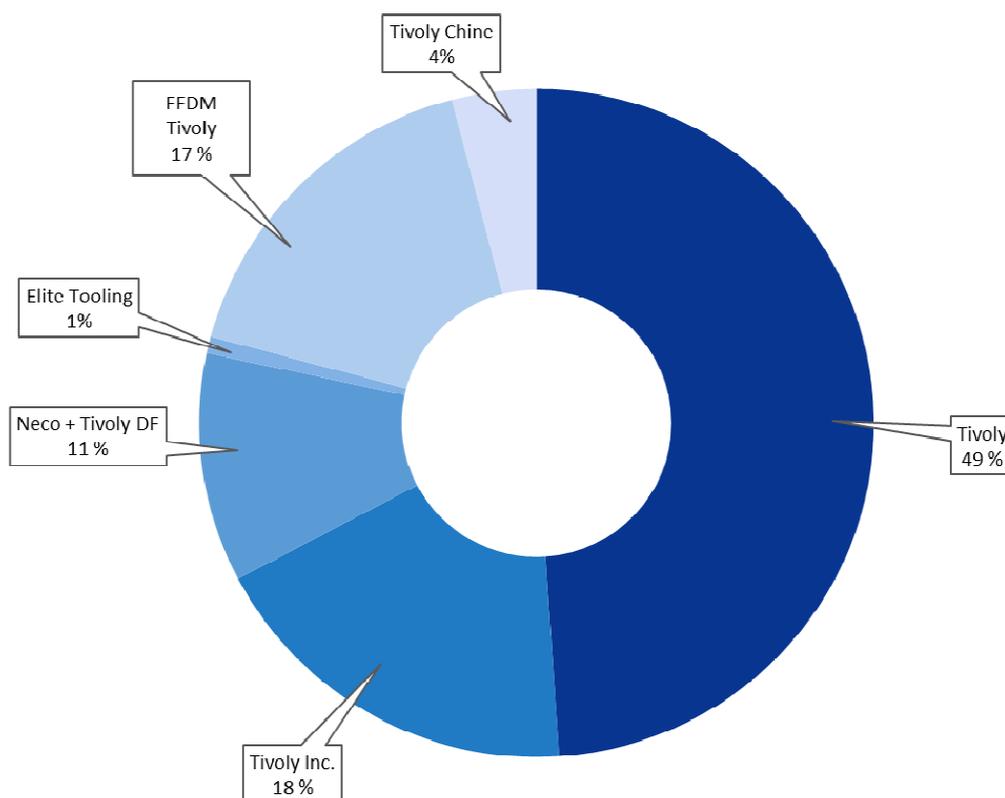
1 - Activité

Le groupe TIVOLY a réalisé sur l'exercice 2018, un chiffre d'affaires consolidé de 80,5 M€, contre 82,3 M€ en 2017. A taux de change constant, le chiffre d'affaires sur l'exercice s'est légèrement contracté de -1%. L'exercice a été marqué par un important programme d'investissements, que ce soit en France, en Espagne, en Chine ou aux Etats-Unis.

2 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

| | 2018 | | 2017 | |
|--------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | En milliers d'euros | En % du CA | En milliers d'euros | En % du CA |
| France | 39 896 | 49,54% | 43 027 | 52,26% |
| Hors France | 40 637 | 50,46% | 39 308 | 47,74% |
| Total | 80 533 | 100,00% | 82 335 | 100,00% |

3 - Contribution au revenu consolidé



4 - Chiffres clés

4.1 - Résultat consolidé

| | 31/12/2018 En milliers d'€ | 31/12/2017 En milliers d'€ | 2018/2017 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-----------|
| Revenu | 80 533 | 82 335 | -2% |
| Autres produits | 372 | 101 | +269% |
| Achats consommés | (25 799) | (27 751) | -7% |
| Autres charges externes | (14 565) | (14 160) | +3% |
| Impôts et taxes | (1 487) | (1 518) | -2% |
| Charges de personnel | (31 801) | (30 592) | +4% |
| Dotations aux amortissements | (3 393) | (3 428) | -1% |
| Autres charges et produits de gestion courante | 180 | (12) | +1598% |
| Résultat opérationnel courant | 4 040 | 4 975 | -19% |
| Autres charges et produits opérationnels | 494 | | |
| Résultat opérationnel | 4 534 | 4 975 | -9% |
| Résultat financier | (192) | (374) | -49% |
| Résultat avant impôt | 4 342 | 4 602 | -6% |
| Impôt sur les bénéfices | (971) | (1 020) | -5% |
| Résultat consolidé | 3 372 | 3 582 | -6% |
| Part du Groupe | 3 374 | 3 576 | -6% |
| Part des minoritaires | (3) | 7 | -144% |

Les achats consommés montrent une bonne maîtrise des charges et une capacité à adapter la structure de coûts aux fluctuations de l'activité.

L'exercice 2018 a été pour le groupe Tivoly une année d'investissement : au cours de l'exercice 2018, ont notamment été réalisés avec succès :

- Réorganisation et augmentation de la capacité de production des outils Pneumat sur le site de Bourges ;
- Concentration des fabrications de forets High Speed Steel sur 2 sites de production au lieu de 3 ;
- Renforcement et fusion des forces de vente Industrie Europe ;
- Déménagement des sites de production chinois de Jiading vers Changshu ;
- Finalisation de la fusion-absorption de FFDM ;
- Mise en place de projets « Lean » progressivement étendus et qui continueront à l'être en 2019.

La variation du résultat opérationnel courant de 0.93 M€ s'explique principalement par l'évolution du revenu et par certains des éléments listés ci-dessus le faisant ainsi passer de 4.97 M€ en 2017 à 4.04 M€ sur 2018.

Le renforcement de la participation dans la société FFDM Tivoly a engendré un autre produit opérationnel de 0,49 k€ impactant le résultat opérationnel pour le porter à 4.53 M€ sur 2018, contre 4.98 M€ sur 2017.

4.2 - Bilan consolidé

4.2.1 - Actif consolidé

| ACTIF | 31/12/2018 Montants nets | 31/12/2017 Montants nets | 2018/2017 |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Ecart d'acquisition | 5 233 | 5 234 | 0% |
| Immobilisations incorporelles | 3 277 | 3 410 | -4% |
| Immobilisations corporelles | 15 932 | 15 170 | 5% |
| Immobilisations financières | 975 | 1 197 | -18% |
| Impôt différé actif | 2 578 | 2 691 | -4% |
| Total actif non courant | 27 996 | 27 702 | 1% |
| Stocks | 28 175 | 22 383 | 26% |
| Clients et autres créances | 17 386 | 19 685 | -12% |
| Disponibilités & Dérivés | 6 254 | 6 196 | 1% |
| Total actif courant | 51 814 | 48 265 | 7% |
| TOTAL ACTIF | 79 810 | 75 966 | 5% |

La variation des immobilisations financières correspond à une baisse des dépôts et cautionnements pour 199 K€.

L'augmentation des stocks correspond à :

- Une augmentation des stocks d'en cours, de produits finis et de marchandises pour 4 M€ afin de faire face aux risques de rupture (le niveau de stock au 31/12/2017 étant en deçà du niveau de stock de sécurité) mais aussi aux risques liés aux déménagements des sites de production en chine. Cette augmentation est également due à la hausse des tarifs sur les achats de marchandises.
- Une augmentation des stocks de matières premières pour 1.8 M€ afin d'anticiper une augmentation du prix de l'acier.

L'évolution du poste client correspond à la répercussion de la baisse du chiffre d'affaires notamment sur les mois de novembre et de décembre.

4.2.2 - Passif consolidé

| PASSIF | 31/12/2018 Montants nets | 31/12/2017 Montants nets | 2018/2017 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|------------|
| Capitaux propres, part du groupe | 32 639 | 29 947 | 9% |
| Intérêts Minoritaires | 384 | 958 | -60% |
| Capitaux propres avant répartition | 33 023 | 30 905 | 7% |
| Provisions pour risques et charges non courant et passifs d'impôts différés | 4 826 | 4 785 | 1% |
| Dettes financières à long terme | 13 589 | 14 220 | -4% |
| Total Passif non courant | 18 416 | 19 004 | -3% |
| Provisions pour risques et charges courant | 0 | 50 | -100% |
| Dettes financières Partie à court terme | 5 280 | 4 069 | 30% |
| Mobilisation de créances commerciales | 1 651 | 274 | 504% |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 21 441 | 21 664 | -1% |
| Total Passif courant | 28 372 | 26 057 | 9% |
| TOTAL PASSIF | 79 810 | 75 966 | 5% |

Le rachat d'actions minoritaires et des actions en déshérence de FFDM par Tivoly sur l'exercice 2018 a conduit à la diminution des intérêts minoritaires pour 528 K€ et à une augmentation des capitaux propres, part du groupe, pour le même montant.

4.2.3 - Structure financière du groupe

La situation nette consolidée s'établit à 33 023 milliers d'euros, à comparer à 30 905 milliers d'euros en 2017. La part du groupe est portée de 29 947 milliers d'euros au 31 décembre 2017, à 32 639 milliers d'euros en 2018.

L'augmentation de la situation nette consolidée, part du groupe, de 2 692 milliers d'euros, est principalement constituée du résultat net (part du groupe) de 3 374 milliers d'euros, et de la distribution de dividendes pour 661 milliers d'euros.

| En milliers d'euros | 2018 | 2017 | Variation |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes financière - Part à plus d'un an | 13 589 | 14 220 | -4,43% |
| Emprunts et dettes financière - Part à moins d'un an | 5 280 | 4 069 | 29,76% |
| Dettes financières moyen et long terme | 18 870 | 18 289 | 3,17% |
| Mobilisation de créances commerciales | 1 651 | 274 | 503,55% |
| Dettes financières court terme | 1 651 | 274 | 503,55% |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 118 | 6 185 | -1,09% |
| Dettes financières nettes | 14 402 | 12 377 | 16,36% |

L'augmentation des dettes financières et mobilisation de créances est liée à l'augmentation du besoin en fond de roulement ainsi qu'aux investissements effectués sur l'année.

5 - Effectif groupe

| Au 31 décembre | Tivoly | FFDM Tivoly | Tivoly Inc | Neco | Tivoly DF | Elite Tooling | Tivoly Tools / Tivelon | Total |
|-------------------------------------|------------|----------------|------------|-----------|-----------|------------------|------------------------------|------------|
| 2017 | 213 | 146 | 142 | 86 | 9 | 6 | 93 | 695 |
| 2018 | 219 | 156 | 147 | 88 | 9 | 6 | 46 | 671 |
| Variation entre 2017 et 2018 | 6 | 10 | 5 | 2 | 0 | 0 | -47 | -24 |

Hors intérimaires, hors longues maladies et congés spéciaux

6 - Données relatives aux filiales détenues directement

Neco

Neco est l'un des principaux fabricants d'outils coupants en Espagne. Neco commercialise ses produits sur les marchés Professionnel et Industriel. La participation indirecte de Tivoly dans Neco par l'intermédiaire de CFE est de 99,73 %. Neco a créé une société de distribution au Mexique pendant le second semestre 2015 (Tivoly DF).

Résultats 2018

Le chiffre d'affaires de Neco s'est élevé à 10 213 milliers d'euros, contre 10 074 milliers d'euros en 2017, en hausse de 1.38 %.

Le résultat courant avant impôt s'améliore à 207 milliers d'euros contre 41 milliers d'euros en 2017. Le résultat net s'établit à 212 milliers d'euros.

Tivoly Inc.

Tivoly Inc. est l'un des principaux fabricants de tarauds HSS en Amérique du Nord. La société distribue ses produits sur le marché industriel. Elle est détenue à 100 % par Tivoly. La société Tivoly Tools INC créée fin 2017 a été dissoute fin 2018.

Résultats 2018

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 439 milliers de dollars US en 2018 contre 16 275 milliers de dollars US en 2017 soit une hausse de 7 %.

Le résultat avant impôt s'élève à 522 milliers de dollars US contre 111 milliers de dollars US en 2017.

Le résultat net s'établit à 334 milliers de dollars US, contre 55 milliers de dollars US en 2017.

Elite Tooling Ltd

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd, fabricant anglais d'outils coupants haute performance.

Résultats 2018

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 s'établit à 648 milliers de livres contre 672 milliers de livres en 2017, soit une diminution de 3.58 %. Le résultat net s'améliore à 92 milliers de livres contre 60 milliers de livres en 2017.

Tivoly Chine

Tivoly détient 88,9956 % de Tivelon Hong Kong, société Holding détenant depuis décembre 2012 : Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, puis, les sociétés créées fin 2017 Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Elle détient également 100 % de Tivoly Tools qui se situe à Shanghai. Ces sociétés détenues par Tivelon Hong Kong fabriquent et commercialisent des outils coupants.

Résultats 2018

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 hors Groupe réalisé par les sociétés chinoises s'est élevé à 3 252 milliers d'euros, en recul de 12.96 % par rapport à celui de 2017 (3 736 milliers d'euros).

La contribution des sociétés chinoises au résultat consolidé 2018 part du groupe s'élève à 98 milliers d'euros, contre 220 milliers d'euros en 2017.

FFDM Tivoly

La société FFDM Pneumat a absorbé sa société mère FFDM fin 2018, l'ensemble post fusion prend la dénomination FFDM Tivoly. FFDM Tivoly est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de fraises et outils coupants carbure monobloc, d'outils pneumatiques et électriques, de forets d'implantologie et de fraises dentaires et d'instruments endodontiques. Elle est détenue à 98.18 % par Tivoly.

Résultats 2018

FFDM Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires de 13 626 milliers d'euros en 2018 contre 13 324 milliers d'euros pour 2017 soit une progression de 2.3 %.

Le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à 553 milliers d'euros contre 405 milliers d'euros en 2017.

II - Données relatives à la société mère

Tivoly (France) est la société mère au niveau de laquelle le Groupe est consolidé. Elle conçoit, fabrique et commercialise des outils coupants, produits et services associés pour les marchés Consumer et Industrie.

1 - Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence sur la lecture des états financiers.

2 - Résultat de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires (selon les normes françaises) de 44 107 milliers d'euros, en recul par rapport à celui de 2017 (45 706 milliers d'euros). Le revenu 2018 (chiffre d'affaires diminué des coopérations commerciales et des escomptes) est de 41 076 milliers d'euros, contre 42 746 milliers d'euros en 2017.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3 325 milliers d'euros, contre 4 166 milliers d'euros en 2017.

Le résultat financier passe de - 218 milliers d'euros en 2017 à + 280 milliers d'euros en 2018.

Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de Tivoly s'établit à 2 878 milliers d'euros, contre 2 751 milliers d'euros en 2017.

2.1 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a engagé et donc réintégré aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5,54 quater et 223 quinquies du code général des impôts, autres que les loyers réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la société soit 29 milliers d'euros.

3 - Informations sur les délais de paiement

3.1 - Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu (en milliers d'euros):

| Au 31 décembre 2018 | Tranche de retard de paiement | | | | |
|---|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| | Total échues | 1-30 J | 31-60J | 61-90J | Plus de 90J |
| Montant total HT des factures concernées | 139,38 | 8,91 | 11,39 | 7,17 | 111,90 |
| Nombre de factures concernées | 248 | | | | |
| Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice | 0,49% | 0,03% | 0,04% | 0,02% | 0,36% |

| Au 31 décembre 2017 | Tranche de retard de paiement | | | | |
|--|-------------------------------|--------|--------|--------|-------------|
| | Total échues | 1-30 J | 31-60J | 61-90J | Plus de 90J |
| Montant total HT des factures concernées | 153,11 | 21,66 | 5,74 | 0,90 | 124,81 |
| Nombre de factures concernées | 215 | | | | |
| Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice | 0,50% | 0,07% | 0,02% | 0,00% | 0,40% |

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond essentiellement à des factures qui doivent faire l'objet de déduction ou à des factures pour lesquelles les marchandises ne sont pas intégralement reçues ou reçues mais non conformes à la commande.

3.2 - Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu (en milliers d'euros):

| Au 31 décembre 2018 | Tranche de retard de paiement | | | | |
|--|-------------------------------|---------|--------|--------|-------------|
| | Total échues | 1-30 J | 31-60J | 61-90J | Plus de 90J |
| Montant total HT des factures concernées | 26,34 | -108,83 | 14,80 | 2,12 | 118,25 |
| Nombre de factures concernées | 2 761 | | | | |
| Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice | 0,05% | -0,25% | 0,03% | 0,00% | 0,27% |

| Au 31 décembre 2017 | Tranche de retard de paiement | | | | |
|--|-------------------------------|--------|--------|--------|-------------|
| | Total échues | 1-30 J | 31-60J | 61-90J | Plus de 90J |
| Montant total HT des factures concernées | 131,92 | 63,39 | -3,11 | 8,11 | 63,52 |
| Nombre de factures concernées | 2 839 | | | | |
| Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice | 2,00% | 0,14% | -0,01% | 0,02% | 0,14% |

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond essentiellement à des clients douteux provisionnés à 100 % en provision pour créances douteuses.

4 - Perspectives

L'orientation assumée vers les marchés à forte valeur ajoutée permet au Groupe TIVOLY de confirmer ses objectifs de rentabilité 2018, hors éléments exceptionnels et non récurrents.

Le Groupe entend poursuivre son internationalisation ainsi que sa politique d'innovation et son positionnement qualitatif et haut de gamme.

5 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018

Il sera proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2019, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 2 877 547,84 euros, auquel s'ajoute un report à nouveau de 3 491,40 euros de la manière suivante :

La somme de 664 794 euros à titre de dividende et le solde soit la somme de 2 216 245,24 euros au poste « autres réserves ».

6 - Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

| En milliers d'euros | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <u>Situation financière en fin d'exercice</u> | | | | | |
| A.Capital social | 5 540 | 11 080 | 11 080 | 11 080 | 11 080 |
| B.Nombre d'actions émises | 553 995 | 1 107 990 | 1 107 990 | 1 107 990 | 1 107 990 |
| <u>Résultat global des opérations effectives</u> | | | | | |
| A.Chiffre d'affaires hors taxes | 46 268 | 46 539 | 45 817 | 45 706 | 44 107 |
| B.Résultat avant impôts, amortissements et provisions | 3 122 | 3 247 | 3 714 | 4 746 | 4 317 |
| C.Impôt sur les bénéfices | 700 | 784 | 692 | 1 039 | 639 |
| D.Résultat après impôts, amortissements et provisions | 2 011 | 2 030 | 2 482 | 2 751 | 2 878 |
| E.Montant des bénéfices distribués (a) | 443 | 499 | 554 | 665 | 665 |
| <u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u> | | | | | |
| A.Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions | 4,22 | 2,12 | 2,59 | 3,16 | 3,26 |
| B.Résultat après impôts, amortissements et provisions | 3,63 | 1,83 | 2,24 | 2,48 | 2,60 |
| C.Dividende versé à chaque action (a) | 0,80 | 0,45 | 0,50 | 0,60 | 0,60 |
| <u>Personnel</u> | | | | | |
| A.Nombre de salariés (b) | 230 | 221 | 216 | 213 | 219 |
| B.Montant de la masse salariale, charges incluses | 11 474 | 11 383 | 11 289 | 11 358 | 11 721 |

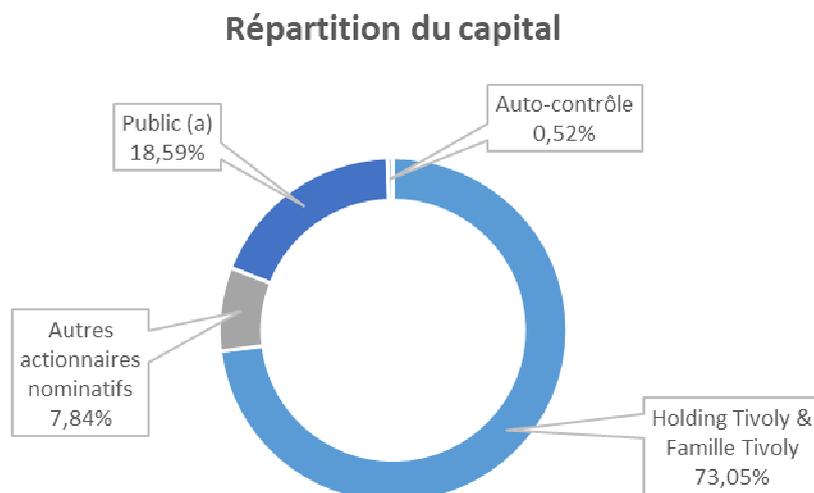
(a) Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 17 mai 2019

(b) voir annexe comptes sociaux paragraphe 16 des notes

7 - Participation des salariés

Au titre de l'exercice 2018, il a été attribué aux salariés de la société la somme de 66 milliers d'euros au titre de participation aux résultats (205 milliers d'euros avaient été attribués au titre de 2017).

8 - Répartition du capital au 31 décembre 2018



9 - Actions d'auto contrôle

A la clôture de l'exercice, la société possède 5 772 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité en cours avec la société de bourse Gilbert Dupont pour un montant de 198 milliers d'euros. Au 31 décembre 2017, 4 222 actions figuraient dans les comptes de la société au titre de ce contrat.

10 - Actionnariat salarié

A notre connaissance, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la société, est inférieure à 3 %.

11 - Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, dont ils rendent compte dans leur rapport spécial.

12 - Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'établissement du présent rapport, aucun évènement postérieur à la date de clôture venant modifier les états financiers arrêtés n'est à rapporter.

13 - Recherche et développement

La société concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de produits existants. Pour la partie industrie, la R&D est concentrée sur les usinages des matériaux aéronautiques et sur la qualité géométrique des trous percés. Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 - Dispositif général du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Tivoly et de ses filiales (le Groupe) qui s'appuie sur le cadre de référence concernant les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié par l'AMF le 22 juillet 2010, vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Chaque société du Groupe est autonome pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Parallèlement, des missions d'audit ou revue limitée sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Tivoly.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

2 - Organisation et acteurs

Le groupe Tivoly est organisé autour de la société mère Tivoly située en France et de filiales situées en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Chine et au Mexique (par l'intermédiaire de Neco). Chaque entité assure la distribution de sa propre production. A la tête de chaque filiale, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale de Tivoly. La direction générale de chaque filiale organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation en liaison avec la direction financière de Tivoly.

3 - Activités de contrôle

3.1 - Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des réglementations et respect des règles internes de pouvoirs et de responsabilités) est assuré par la présence d'au moins un des administrateurs de Tivoly aux conseils d'administration des filiales.

Le conseil d'administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement). Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

3.2 - Principales procédures de contrôle interne

Les procédures et leurs documents de support tels qu'organigrammes, processus, formulaires sont accessibles par tout le personnel de la société sur le site intranet de Tivoly. Les procédures concernent les principales règles de fonctionnement des activités de l'entreprise. Elles sont régulièrement mises à jour.

4 - Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le comité exécutif Groupe lors de ses revues mensuelles. La surveillance des comptes s'appuie sur les travaux des commissaires aux comptes et sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés du Groupe.

5 - Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer le respect des normes et principes comptables en application, le contrôle de la production des éléments financiers, la fiabilité des remontées d'information financière élaborée par les filiales et son traitement centralisé par le Groupe et la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

6 - Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction financière du Groupe et le comité d'audit et risques. La comptabilité de chaque filiale est tenue localement par un ou des comptables dédiés.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes tels que les processus budgétaire, de reporting et système d'information intégré (ERP).

7 - Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe Tivoly, les systèmes informatiques sont centralisés pour Tivoly, Neco, les sociétés chinoises et Elite Tooling Ltd (GB) dans un outil intégré. Ces entités partagent un référentiel commun contribuant à fiabiliser les flux notamment plan et structure de comptes communs. A terme, toutes les sociétés du Groupe seront intégrées dans cet outil informatique.

La consolidation des comptes est centralisée sur un logiciel dédié à partir de la société mère.

8 - Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Des dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques et les limiter au niveau opérationnel (procédures de revues notamment) et sont complétés par une analyse des résultats mensuels au niveau de la direction.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées issues de la consolidation des comptes.

9 - Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et des actions de revues internes.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes, et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du Groupe les plus importantes sont vérifiés au minimum deux fois par an par des auditeurs locaux. Les cabinets Kpmg Audit et In Extenso Audit assurent le commissariat aux comptes de Tivoly. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne.

10 - Communication financière et comptable

Tivoly applique les réglementations et recommandations de l'AMF. La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales en vue de la collecte des informations financières nécessaires aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données avant leur publication.

IV - Déclaration de performance extra-financière

L'entreprise a procédé conformément aux articles L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

1 - Modèle d'affaires



80,5 Millions d'euros de Chiffre d'affaires consolidé



2 - Facteurs de risques

Dans le cadre de la gestion des risques, le groupe a mis en place une cartographie des risques au niveau de Tivoly, Neco et Tivoly Inc. Grâce à cette cartographie, chaque société du Groupe a pu identifier et classer ses risques, quelle qu'en soit la nature, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur les comptes de chaque société. La probabilité et l'impact sur les comptes ont été évalués à 3 niveaux : faible, modéré, élevé. Le groupe entend garder cette cartographie des risques comme confidentielle pour des raisons évidentes d'efficacité et de sécurité.

Par ailleurs, le comité d'audit et des risques procède au cours de ses réunions à l'examen de sujet pouvant entrer dans la gestion des risques.

La revue en 2018 de cette cartographie, pour les sociétés ci-dessus, n'a pas relevé de risque classé dans la catégorie « Elevé ».

2.1 - Risques juridiques

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées indépendamment. Au niveau de Tivoly, un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, anti-intrusion, de détection et de protection) ont été mis en œuvre. Les couvertures et les montants garantis sont conformes à la pratique du secteur.

Les marques, logos et modèles sont déposés et protégés régulièrement par des inscriptions communautaires ou internationales. Des brevets sont également déposés.

Il n'existe pas au 31 décembre 2018, à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

2.2 - Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sites français du Groupe, des contrôles et vérifications périodiques réglementaires sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne les appareils de levage, de manutention, les installations électriques et les équipements sous pression. D'autres entreprises avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance interviennent pour le contrôle et l'entretien des groupe-froids, des chaudières, des engins de manutention, des extincteurs mobiles et RIA (robinets d'incendie armés).

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions de maintenance préventives ou correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

2.3 - Risques de crédit/contrepartie

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.

Le risque sur les clients de Tivoly, FFDM Tivoly et Neco, est couvert par un assureur crédit. Concernant Tivoly, au cas où la société serait amenée à dépasser l'en-cours autorisé par l'assureur, et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant, la décision d'octroyer un délai de règlement au client appartient à la direction financière, soit individuellement, soit en comité de crédit. Les retards de règlement clients font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction générale. A fin décembre 2018, le pourcentage des en-cours clients non couverts par l'assurance-crédit n'est pas significatif par rapport à l'en-cours global.

Le Groupe s'appuie sur des procédures d'audit interne pour limiter ses risques lors du choix de nouveaux fournisseurs et sur des procédures de suivi des fournisseurs stratégiques.

2.4 - Risques opérationnels

2.4.1 - Risque lié à l'activité

Le large positionnement du Groupe Tivoly sur le marché de l'outil coupant et son savoir-faire de fabricant le préservent du risque de perte rapide de son chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur ses bases industrielles internationales pour développer ses marchés dans le monde. La stratégie commerciale consiste à mettre en avant une offre la plus complète possible (produits et services).

2.4.2 - Risque sur les matières premières

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important d'aciers dont le prix est indexé sur le prix des alliages. Le supplément d'alliage VEA est ajouté au prix de base et reflète le coût réel d'achat de matière première inclus dans les différents aciers. Cette indexation est révisée trimestriellement par les fournisseurs.

Il n'existe pas de marché organisé pour se couvrir contre ces variations de cours. La direction générale de Tivoly suit régulièrement l'évolution du prix de l'acier sur la base des informations fournies par le service achats. Des décisions de stockage peuvent être prises pour se prémunir contre une pénurie temporaire ou une hausse des prix.

2.4.3 - Risque informatique

Tivoly dispose d'un ERP commun aux sociétés Tivoly, Neco, Tivelon, Tivoly Tools et Elite Tooling. Cet outil devrait concerner, à terme, les autres sociétés du Groupe. Les données informatiques du Groupe intégrées dans ce process sont protégées et sauvegardées par l'intermédiaire d'une société d'infogérance reconnue.

Tivoly utilise pour d'autres besoins des matériels informatiques hébergés dans une salle sécurisée, qui sont aussi couverts par des procédures de sauvegarde de données.

2.5 - Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité sur instruments financiers sont décrits en note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.6 - Risque d'évasion fiscale

Le risque d'évasion fiscale n'est pas significatif pour le groupe, compte tenu de son organisation juridique avec des filiales qui sont autonomes fiscalement et comptablement.

Tivoly ne fait aucune transaction avec les pays figurant sur la "liste noire" des territoires non coopératifs, mentionnés dans le tableau de l'article 1 (2°) de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts, et ne détient pas de filiale située dans l'un de ces paradis fiscaux. De plus, le risque de fraude à TVA est également faible compte tenu des flux qui existent entre le groupe et du contrôle interne effectué sur ces flux.

2.7 - Risques sociaux et environnementaux

Les risques sociaux tels que :

- risques liés à la sécurité au travail
- risques de discrimination et/ ou de non-respect de la parité homme-femme

sont détaillés dans les informations sociales.

Les risques environnementaux tels que :

- risques liés au changement climatique
- risque de non-respect du cadre législatif en matière d'environnement

Sont, quant à eux, détaillés dans le paragraphe information environnementale.

Des indicateurs de performance pertinents vont être mis à l'étude dans la perspective de pouvoir mesurer, sur une durée significative, les résultats de ces différentes politiques extra-financières.

3 - Informations sociales

3.1 - Emploi

Au 31 décembre 2018, le Groupe Tivoly comptait 671 collaborateurs (hors intérimaires).

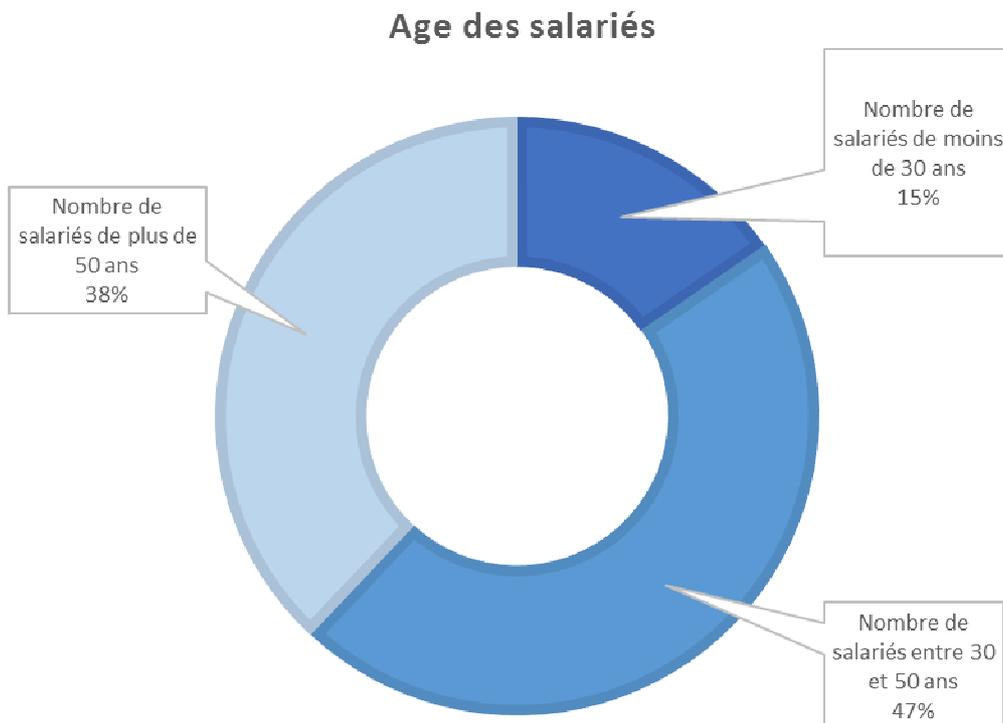
3.1.1 - Répartition de l'effectif par genre

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------|------|------|
| Nombre de salariés homme | 74% | 71% |
| Nombre de salariés femme | 26% | 29% |

3.1.2 - Répartition de l'effectif par zone géographique

| | 2018 | 2017 |
|--|------|------|
| Nombre de salariés en Europe | 70% | 65% |
| Nombre de salariés aux États-Unis, Mexique | 23% | 22% |
| Nombre de salariés en Asie | 7% | 13% |

3.1.3 - Répartition de l'effectif par âge



3.1.4 - Embauches et licenciements

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de recrutements CDI | 53 | 46 |
| Nombre de recrutements CDD | 67 | 22 |
| Nombre de départs (hors licenciements) | 96 | 47 |
| Nombre de licenciements | 48 | 9 |

3.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La réalisation et l'analyse d'un rapport annuel de situation comparée ont été effectuées chez Tivoly, et cinq réunions entre la direction des ressources humaines et les organisations syndicales ont eu lieu sur le résultat de ces analyses et les actions envisagées.

3.1.6 Accord d'intéressement

Au niveau de Tivoly, un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, de productivité, d'absentéisme et de performances a été renégocié en 2017 puis a fait l'objet d'un avenant en 2018 avec le comité central d'entreprise pour les exercices 2017 à 2019. Afin de faire bénéficier chaque salarié de la performance de l'entreprise, il prévoit une distribution égalitaire des sommes dégagées avec pondération du présentéisme.

3.2 - Organisation du travail

Le Groupe Tivoly s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 19 au 31 décembre 2018, il était de 21 en 2017.

3.2.1 Absentéisme

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de jours d'absence | 6 187 | 5 915 |
| dont absences dues à des accidents de travail ou trajets | 913 | 555 |

Dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité.

3.3 - Relations sociales

3.3.1 - Représentation du personnel

En Espagne, des élections professionnelles ont été organisées en 2015 et ont renouvelé les instances représentatives du personnel. En France les élections ont eu lieu en décembre 2018 pour la mise en place du Comité Social et Economique qui remplace CE/DP/CHSCT et Comité Central d'Entreprise. Aux Etats-Unis, les employés de production sont obligatoirement représentés par le syndicat: « Union »: International Association of Machinists and Aerospace Workers (Lodge Border 1829 District n°4). Le reste de l'entreprise est managé dans le cadre légal des salariés non syndiqués avec une relation directe avec le management. Les lois fédérales et les lois de l'Etat du Vermont s'appliquent de toute façon à l'ensemble du personnel et couvrent, comme en France les droits des employés, la non-discrimination, le salaire minimum et la responsabilité des salariés. En chine, toutes les entreprises de plus de 25 salariés sont tenues de disposer d'instances de représentation ou unions syndicales. Cette union syndicale existe au sein des entreprises chinoises du Groupe.

3.3.2 Santé et sécurité

Des comités de santé et sécurité existent en France, Espagne et Etats-Unis. Ils se réunissent selon un rythme et des règles propres à chaque pays. Pour Tivoly, un plan d'action a été mis en place visant à la diminution des risques et des accidents du travail au travers du CHSCT.

3.3.3 Accidents du travail

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre total d'accidents de travail avec arrêt * | 11 | 14 |

* Concerne les sociétés européennes du groupe

Des procédures sont en place au niveau du Groupe afin de fiabiliser les informations collectées auprès de toutes les filiales.

3.3.4 Travailleurs handicapés

Le groupe reste attentif à promouvoir la diversité et à toute mesures favorables aux personnes handicapées, en France comme à l'étranger.

Un certain nombre de mesures en faveur des personnes handicapées sont prises telles que :

- embauche suite à un contrat de professionnalisation de deux opérateurs GEIQ en situation de handicap,
- participation de Tivoly à la journée « Duo day » en accueillant 2 personnes en situation de handicap mental sur notre site logistique pour découverte de nos métiers,
- aménagements extérieur et intérieur spécifiques afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite tel qu'un siège ascenseur pour escalier ou une rampe d'accès mobile,
- des places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite,
- nous faisons également travailler régulièrement des ESAT pour des travaux de conditionnement et d'entretien des espaces verts.

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Nombre de salariés handicapés | 18 | 13 |
| Montant payé aux E.S.A.T (en milliers d'euros) | 61 | 53 |

3.4 - Formation

La gestion des formations au sein du Groupe Tivoly est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

| | 2018 | 2017 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Nombre d'heures de formation | 6 902 | 8 464 |

Un référentiel de compétences visant à renforcer la gestion des ressources humaines a été élaboré au niveau de Tivoly et de Neco afin d'explicitier les compétences techniques et transversales nécessaires dans les différents métiers de la société.

La formation et la stabilité de l'effectif sont des éléments centraux de la politique RH des entreprises chinoises du Groupe. Un plan de formation très détaillé a été mis en place par le département RH aidé de consultants européens.

| | 2018 | 2017 |
|----------------------|-------------|-------------|
| Stagiaires | 53 | 50 |
| Apprentis des écoles | 12 | 7 |

4 - Informations environnementales

4.1 - Politique générale en matière environnementale

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe Tivoly aux risques environnementaux est limitée et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident majeur de pollution.

Tivoly est certifié ISO 9001 – 2015 depuis février 2018.

Le site du Nant Varin (France), qui dispose d'un réseau d'eau industrielle, est concerné par la campagne nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Par ailleurs, l'ensemble des émissions dans l'air et dans l'eau fait l'objet d'une auto surveillance prescrite par l'administration et est inférieur aux seuils fixés par l'obligation de déclaration des émissions polluantes.

FFDM Tivoly est certifiée ISO 9001 – 2015, NF ISO 13485 version 2016 et ISO 13485 version 2016. Ce site industriel maîtrise ses émissions dans l'air et dans l'eau en faisant appel à un prestataire de récupération des eaux qui sont traitées pour destruction et en ayant équipé le site de systèmes de filtration des poussières et de système de condensation des huiles.

Tivoly Inc, société américaine qui est certifiée ISO 9001- 2015 et ISO 14001 - 2015, est soumise à des contrôles portant sur les rejets industriels et les émissions de fumées. Un bilan « impact environnement » est réalisé tous les ans pour le « Vermont community right to know program ». Les prélèvements réalisés annuellement et les conclusions relatives à l'ensemble de ces dispositions n'ont jamais mis en avant de problèmes environnementaux.

Neco, société espagnole, est certifiée ISO 9001 – 2008. Un audit de renouvellement a été effectué en avril 2018. Le système de gestion environnementale de Neco respecte également les procédures de certification ISO 14000. Le site d'Elorrio est un site à risque environnemental faible.

Sur les sites chinois, tous les rejets d'huile ou d'air sont filtrés et contrôlés. Les sociétés pratiquent la règle des 5S dans les ateliers. Plus généralement, elles se conforment aux règles du Groupe en matière d'environnement. Tivelon Trading est certifiée ISO 9001, pour les autres sites de production une démarche pour une nouvelle certification ISO sera mise en place à partir de l'exercice 2019 suite aux déménagements.

4.1.1 - Gestion des déchets

Les sociétés françaises et espagnoles poursuivent leurs actions de réduction et de revalorisation des déchets (Tri et revalorisation des plastiques et des cartons, réutilisation des caisses supprimant ainsi la production des déchets de bois de la plateforme logistique, collecte et revalorisation des boues d'usinage).

4.1.2 Utilisation des ressources

Eau

| | 2018 | 2017 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Consommation d'eau (en m3) | 28 775 | 29 656 |

Energie

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Consommation d'électricité (en mégawatt heure) | 18 174 | 19 329 |
| Consommation de gaz (en mégawatt heure) | 3 805 | 3 535 |

5 - Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

5.1 - Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit

Le Groupe s'appuie, pour limiter les impacts liés aux effets du changement climatique, sur un processus de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone s'articulant dans un premier temps autour des axes transports et énergie (limitations des transports de marchandises par avions, choix de véhicules de fonction moins polluants, énergie électrique du siège social issue d'ouvrages de production d'hydroélectricité certifiée 100 % renouvelable).

Tivoly s'inscrit également dans une démarche d'éco-conception pour ses produits fabriqués avec un souci systématique de réduction des packagings à la source et en utilisant, quand cela est possible, des matériaux recyclés et recyclables pour les produits et les conditionnements.

Dans ce cadre, la société poursuit ses recherches de solutions pour réduire la consommation énergétique.

La qualité et la résistance des produits du groupe participe également à la préservation des ressources : certains outils techniques conçus et fabriqués par le groupe permettent de consommer à l'usage beaucoup moins d'énergie électrique que des produits standards.

Les sites industriels du groupe sont tous à risque environnemental faible. Chaque société du groupe est autonome dans la gestion de sa politique environnementale tout en respectant les règles légales en vigueur dans chaque état.

Le responsable environnement / sécurité de Tivoly gère la politique environnementale de la société. A ce titre, il initie les projets ayant un impact environnemental, comme la réduction et la revalorisation des déchets d'industrie et l'analyse permanente des rejets industriels par des organismes compétents.

5.2 - Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités

Tivoly a souscrit aux exigences SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange), organisme de certification lié aux questions éthiques et environnementales.

La sélection des fournisseurs s'effectue sur la base de critères éthiques et de respect de l'environnement.

Les indicateurs suivis dans le cadre du rapport annuel égalité hommes/femmes et du plan de formation annuel présentés au CSE montrent que, tant sur le point des promotions que des formations, il n'apparaît pas de discriminations dans les carrières par rapport au genre ou à l'origine ethnique de nos salariés. Quant aux recrutements, le service RH mène ses recherches de candidatures sur la base des compétences, du savoir être et de la motivation des candidats au poste à pourvoir sans tenir compte du genre ou des origines ethniques de ceux-ci.

5.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe ainsi au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

5.4 Loyauté des pratiques

Notre société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité en s'attachant à respecter ces valeurs. Les pratiques de corruption ou toutes autres pratiques illicites sont considérées comme contraires aux valeurs du groupe. Bien que la loi SAPIN II ne soit pas applicable au groupe Tivoly, le groupe a entamé un certain nombre de démarches visant à mettre en place un dispositif de lutte anticorruption tel que la signature avec nos principaux fournisseurs d'un code de conduite ou bien la création d'une boîte mail sur 2019 pour que d'éventuels lanceurs d'alerte puissent s'exprimer.

Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique ou qu'elle commercialise.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes directions des sociétés du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

Fait à Tours en Savoie, le 22 mars 2019

Le président du conseil d'administration



Rapport sur le gouvernement d'entreprise



D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise

I - Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

1 - Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé depuis l'assemblée générale 2018 de douze membres nommés pour une durée de trois ans, renouvelables sans limitation et qui doivent posséder au moins 50 actions de la société pendant la durée de leur mandat.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du 20 mai 2015. La direction générale du Groupe est assurée par le président du conseil d'administration.

| <u>Nom</u> | <u>Fonction</u> | <u>Date de nomination</u> | <u>Date d'échéance du mandat</u> |
|---|---------------------------------------|---------------------------|--|
| Jean-François Tivoly | Président Directeur Général | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Jean-Michel Tivoly | Administrateur et Président d'honneur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) (1) |
| Martine Clément | Administrateur | 19/05/2017 | 2020 (statuant sur les comptes 2019) |
| Dorothee Gallois-Cochet | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Paul Kempf | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Michelle Lain | Administrateur | 19/05/2017 | 2020 (statuant sur les comptes 2019) |
| Daniel Magyar | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Noel Talagrand | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) (1) |
| Edouard Tivoly | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Marc Tivoly | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Holding Tivoly représentée par Marie Thérèse Tivoly | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) (2) |
| Isabelle Delarbre | Administrateur | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |

(1) Fin des mandats à l'issue de l'AG du 17 mai 2019 car limite d'âge fixée par l'article 19 des statuts atteinte.

(2) Fin du mandat de représentant permanent de la Holding à l'issue de l'AG du 17 mai 2019 car limite d'âge fixée par l'article 19 des statuts atteinte.

2 - Application du principe instaurant progressivement une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil

En application de l'article 225-18-1 du Code de Commerce, la proportion des femmes au sein du conseil d'administration est de 41,67 % à l'issue de l'assemblée générale 2018.

3 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

3.1 - Activité du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La réunion doit être d'une durée suffisante pour délibérer utilement de l'ordre du jour. Elle peut, selon l'article 2 du règlement intérieur du conseil d'administration, se tenir au moyen de tout procédé autorisé par la loi dont la visioconférence ou la télécommunication (par ex. la conférence téléphonique). Il en sera fait état dans le compte rendu.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées par l'article L.225-37 du code de commerce.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés disposant d'un droit de vote, un membre disposant de sa propre voix et au plus de celle d'un autre membre du conseil d'administration ; la voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises.

Les convocations sont faites par simples lettres, par lettres recommandées, par télécopies par courriels ou par tout autre moyen approprié, selon l'opportunité. Toutefois, et sauf décision contraire du conseil d'administration, les réunions ont lieu au siège social, sans convocation spéciale, au jour et heure préalablement arrêtés par le président du conseil d'administration et dûment notifiés à chacun de ses membres.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués aux séances du conseil d'administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels.

3.2 - Les comités spécialisés

Le conseil d'administration a institué en son sein trois comités spécialisés dont les rôles sont décrits ci-après et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions.

Comité stratégique

Il a pour mission, pour la société et ses filiales de :

- étudier les questions stratégiques, proposer les orientations stratégiques à mettre en œuvre ainsi que les priorités correspondantes ;
- analyser les projets majeurs notamment d'investissements, de désinvestissements, de restructurations, d'alliances, de partenariats ;
- examiner les projets de budget annuel et de plan de développements ;
- observer les tendances et les évolutions du secteur d'activités ;
- entendre toute personne de la société ou de ses filiales, si bon lui semble ;
- présenter au conseil d'administration tout rapport, d'émettre tout avis et de faire toute recommandation sur les questions entrant dans sa mission.

De manière générale, le comité stratégique présente des propositions ou des recommandations au conseil d'administration sur toutes décisions stratégiques concernant la société et la politique générale concernant les activités et le développement de la société et de son groupe. Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2018.

Comité d'audit et des risques

Il a pour mission d'identifier et prévenir les risques financiers et opérationnels inhérents à l'activité et à l'environnement de Tivoly. Il est composé de trois membres.

Ses principales attributions sont les suivantes :

- Préparation et suivi de l'arrêté des comptes
- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et comptable
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- Examen de la pertinence des règles et méthodes comptables suivies par la société
- Vérification de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché.
- Echanges avec les commissaires aux comptes
- Suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes
- Examen et suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier le bien-fondé des prestations de services autres que la certification des comptes qu'ils doivent approuver.

Au cours de l'exercice 2018, le comité d'audit et des risques s'est réuni à trois reprises. Les commissaires aux comptes ont été présents aux réunions du comité chargé d'examiner les comptes annuels et semestriels. Lors de ces réunions, ils ont présenté leurs commentaires sur les comptes, respectivement les 14 mars et 7 septembre 2018.

Comité des nominations et rémunérations

Il a pour mission de placer le Conseil d'administration dans les meilleures conditions pour déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux. A cette fin, le comité

des nominations et rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux et s'adjoint, à cette occasion, les dirigeants mandataires sociaux. Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018. Ce comité a pris connaissance des recommandations du code de gouvernement AFEP-MEDEF d'octobre 2008, révisé en novembre 2016 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et qui est consultable sur le site <http://www.afep.com>.

II - Gouvernance

1 - Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration et autres mandataires sociaux

1.1 - Administrateurs personnes physiques membres au 31 décembre 2018

| Président du conseil d'administration | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|---|--------------------|---|
| Jean-François Tivoly | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Autres mandats et fonctions en cours | | Noms des sociétés |
| Directeur général | | Tivoly |
| Membre du comité de direction et directeur général | | Holding Tivoly |
| Membre du board | | Tivoly Inc. (Etats-Unis) |
| Supervisor | | Tivelon Packaging Shanghai (Chine) |
| Supervisor | | Tivelon Trading Shanghai (Chine) |
| Sole director | | Tivelon Hong Kong (Chine) |
| Supervisor | | Tivoly Tools (Chine) |
| Président et directeur général | | FFDM Tivoly |
| Président | | Immotiv |
| Président | | Necimmo |
| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
| Jean-Michel Tivoly | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) (1) |
| Autres mandats et fonctions en cours | | Noms des sociétés |
| Membre du comité de direction et président | | Holding Tivoly |
| Membre du board | | Tivoly Inc. (Etats-Unis) |
| Membre du conseil d'administration et président d'honneur | | Neco (Espagne) |
| Président du conseil d'administration | | Compañía Filial de Ermua (Espagne) |
| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
| Martine Clément | 19/05/2017 | 2020 (statuant sur les comptes 2019) |
| Autres mandats et fonctions en cours | | Noms des sociétés |
| Président directeur général | | CMGM/SOFITECH |
| Gérant | | VIC (société de conseil) |
| Administrateur honoraire | | Crédit Coopératif SA |
| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
| Dorothée Gallois-Cochet | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
| Paul Kempf | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
| Michelle Lain | 19/05/2017 | 2020 (statuant sur les comptes 2019) |
| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
| Daniel Magyar | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |
| Autres mandats et fonctions en cours | | Noms des sociétés |
| Président directeur général | | G. Magyar SA |
| Gérant | | G.Magyar Gmbh (Allemagne) |
| Gérant | | abo Magyar Gmbh (Allemagne) |

| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|----------------|--------------------|--|
| Noel Talagrand | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) (1) |

| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|----------------|--------------------|--------------------------------------|
| Edouard Tivoly | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |

| Autres mandats et fonctions en cours | Noms des sociétés |
|--|---------------------------------|
| Membre du comité de direction et directeur général | Holding Tivoly |
| Administrateur | FFDM Tivoly |
| Administrateur | SavoieExpo |
| Administrateur | Elite Tooling Ltd (Royaume-Uni) |
| Administrateur | Neco (Espagne) |
| Membre du board | Tivoly Inc. (Etats-Unis) |
| Membre du conseil de surveillance | Banque Laydernier |
| Gérant | Stoechades |

| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|----------------|--------------------|--------------------------------------|
| Marc Tivoly | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |

| Autres mandats et fonctions en cours | Noms des sociétés |
|--|--------------------------|
| Membre du comité de direction et directeur général | Holding Tivoly |
| CEO et Chairman of the board | Tivoly Inc. (Etats-Unis) |
| Membre du conseil d'administration | Neco (Espagne) |

| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|-------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Isabelle Delarbre | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |

(1) Fin des mandats à l'issue de l'AG du 17 mai 2019 car limite d'âge fixée par l'article 19 des statuts atteinte.

1.2 - Administrateur personne morale membre au 31 décembre 2018

| Administrateur | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|---|--------------------|--|
| Holding Tivoly représentée par Marie Thérèse Tivoly | 18/05/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) (2) |

| Autres mandats et fonctions en cours | Noms des sociétés |
|--|-------------------|
| Membre du comité de direction et directeur général | Holding Tivoly |
| Administrateur | FFDM Tivoly |

(2) Fin du mandat de représentant permanent de la Holding à l'issue de l'AG du 17 mai 2019 car limite d'âge fixée par l'article 19 des statuts atteinte.

1.3 - Autre mandataire social

| | Date de nomination | Date d'échéance du mandat |
|---------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Ignacio Esnaola Berecibar | 14/12/2018 | 2021 (statuant sur les comptes 2020) |

| Autres mandats et fonctions en cours | Noms des sociétés |
|--|------------------------------------|
| Directeur général délégué | Tivoly |
| Contrôleur Groupe | Tivoly |
| Président du conseil d'administration et directeur général | Neco (Espagne) |
| Membre du conseil d'administration et directeur général | Compañía Filial de Ermua (Espagne) |

2 - Règles applicables à la nomination des mandataires sociaux

Conseil d'administration

Selon l'article 19 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres au maximum, nommés pour 3 années par l'assemblée générale des actionnaires, la limite d'âge étant fixée à 80 ans.

Les membres du conseil d'administration sont soumis aux conditions légales sur le cumul des mandats, sur les incompatibilités et interdictions. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont réputés démissionnaires lors de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de 80 ans et qui nomme le cas échéant un nouveau membre en remplacement. Les mandats d'administrateurs de Jean-Michel TIVOLY, Noel TALAGRAND, et de Madame Marie-Thérèse TIVOLY comme représentante permanente de HOLDING TIVOLY, arriveront à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale mixte, en application de l'article 19 des statuts. Au cours de cette assemblée générale, il sera proposé de nommer un nouvel administrateur conformément au projet de texte des résolutions arrêté par le conseil d'administration dans sa séance du 22 mars 2019.

3 - Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux – Article L.225-37-2 du Code de commerce

Selon l'article 161 de la loi Sapin II n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et l'article L.225-37-2 du Code de commerce en résultant, les actionnaires sont appelés à se prononcer, en assemblée générale ordinaire, sur « les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables » aux dirigeants mandataires sociaux, en raison de leur mandat (ex-ante).

Par ailleurs, aux termes des dispositions légales susvisées, « le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du code de commerce. » (ex-post).

Ex-ante - Exercice 2019 : le conseil d'administration propose, au titre de l'exercice 2019, de reconduire la politique de rémunération telle qu'elle avait été établie pour les exercices précédents et confirmée l'année dernière au titre des nouvelles dispositions légales.

A ce jour, le Président Directeur Général de la société, seul dirigeant mandataire social de la société concerné par cette nouvelle disposition, l'est au titre du 1° de l'article 1 du décret n°2017-340 du 16 mars 2017 susvisé, à concurrence de 66 K€ bruts à titre de jetons de présence sur l'exercice 2018, outre le bénéfice d'un véhicule de fonction de type Citroën C4, étant précisé qu'aucune rémunération variable, différée, exceptionnelle, ou options de souscription ou d'achat d'actions, ne lui est attribuée par la société.

Pour l'exercice en cours, il est proposé de maintenir ces éléments de rémunération, et de prévoir que toute évolution des éléments et/ou des principes et critères, susceptible d'être faite, puisse être proposée par le comité des rémunérations à un prochain conseil d'administration de la société en harmonie avec le décret susvisé.

Au-delà de la détermination des critères qualitatifs et quantitatifs y afférents, le comité des rémunérations pourra apprécier également la pertinence de proposer de rendre public ces critères ou pas, compte tenu notamment de leurs caractères confidentiel et/ou stratégique.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront, sauf avis ou dispositions légales contraires, soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à tenir en 2020.

Ex-post - Exercice 2018 : le conseil d'administration propose de consulter l'assemblée générale en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, en raison de son mandat, tels que détaillés dans le rapport joint et mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce.

Le conseil d'administration a également eu communication du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, et a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Ce code est consultable sur le site <http://www.afep.com>.

Le conseil d'administration a constaté que la politique de gouvernement d'entreprise de la société s'inscrivait d'ores et déjà dans le cadre de ces recommandations. La très grande majorité des dispositions prévues par ces recommandations sont en effet respectées par la société. Les recommandations du code AFEP-MEDEF qui n'auraient pas encore trouvé application, sont ; soit des recommandations qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être mises en œuvre ou formalisées, pour des raisons matérielles et d'opportunité ; soit des recommandations dont l'application n'est pas envisageable en pratique, à ce jour, eu égard aux caractéristiques et à la taille de la société ainsi qu'à ses positionnements géographiques et concurrentiels locaux mais aussi internationaux. Ainsi, comme les années précédentes, la société ne fera pas mention dans son rapport de gestion des informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018, compte tenu du contexte concurrentiel international de gestion des talents dans lequel évolue la société qui se doit d'en assurer la préservation.

Il est à noter qu'une auto-évaluation des travaux du conseil est faite chaque année afin d'en améliorer le fonctionnement et son efficacité.

4 - Engagements vis-à-vis des dirigeants

Les mandataires sociaux, ne sont pas liés par un contrat de travail. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement portant sur des indemnités de rupture ou de retraite au profit des dirigeants et membres du conseil d'administration.

5 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Aucun prêt n'a été accordé, ni aucune garantie donnée par la société en faveur des membres du conseil d'administration.

6 - Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale :

Assemblée générale ordinaire :

Date de l'assemblée générale ordinaire ayant octroyé l'autorisation : 18 mai 2018

Contenu de l'autorisation : Autorisation donnée au conseil d'administration, pour le rachat par la société d'une partie de ses propres actions conformément à l'article L225-209 du code de Commerce.

Date limite de validité : 18 mois.

Utilisation effective au 31 décembre 2018:

- Contrat de liquidité

Assemblée générale extraordinaire :

Date de l'assemblée générale extraordinaire ayant octroyé l'autorisation : 19 mai 2017

Contenu de l'autorisation : Autorisation donnée au conseil d'administration, en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Date limite de validité : 24 mois

Utilisation effective : Néant

III - Informations à caractère général

1 - Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : TIVOLY

Siège social : 266 Route Portes de Tarentaise – 73790 TOURS EN SAVOIE

2 - Forme, RCS, APE

Société anonyme à conseil d'administration, de droit français, soumis aux dispositions du code de commerce

RCS Chambéry 076 120 021
APE 2573B

3 - Législation applicable

Législation française

4 - Exercice social

Chaque exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

5 - Commissaires aux comptes, mandats

Kpmg Audit, représentée par Monsieur Philippe Massonnat et In Extenso Audit, représentée par Monsieur Christophe Morardet, assurent le contrôle de Tivoly en tant que commissaires aux comptes titulaires.

La société Salustro Reydel, domiciliée Immeuble Le Palatin - 3, rue du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex et la société Beas domiciliée 7-9, Villa Houssay - 92200 Neuilly sur Seine sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes Kpmg Audit et Salustro Reydel ont été nommés pour six ans par l'assemblée générale du 20 mai 2015, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les commissaires aux comptes In Extenso Audit et Beas ont été nommés pour six ans par l'assemblée générale du 22 mai 2014, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

IV - Informations sur le capital social et l'activité boursière

1 - Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

2 - Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social est de 11 079 900 euros divisé en 1 107 990 actions de 10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérée.

3 - Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

4 - Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Il n'y a aucune restriction dans les statuts hormis en ce qui concerne les droits attachés à la nue-propriété et à l'usufruit pour la participation aux assemblées générales.

Selon l'article 14 des statuts de la société, le droit de vote attaché à l'action et par conséquent le droit d'assister à l'assemblée générale appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

5 - Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux attachés aux titres de la société. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Par contre, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

6 - Pacte d'actionnaires

Un "Pacte Dutreil" a été conclu le 31 décembre 2016 et enregistré le 27 janvier 2017, pour une durée de deux ans à partir de l'enregistrement, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an. En application de l'article L.233-11 du code de commerce, ce pacte a été communiqué à l'autorité des marchés financiers.

Le Pacte ne comporte qu'un engagement de conservation des titres de la Société Tivoly, portant sur les actions détenues par les signataires du pacte.

A notre connaissance, la part du capital détenue par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

7 - Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'a été réalisé pendant l'exercice 2018.

8 - Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années

8.1 - En pourcentage

| | Capital | | | Droits de vote | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 |
| Holding Tivoly & Famille Tivoly | 73,05 | 73,05 | 73,05 | 82,17 | 82,51 | 84,12 |
| Autres actionnaires nominatifs | 7,91 | 7,84 | 7,84 | 5,86 | 5,67 | 5,18 |
| Public (a) | 18,74 | 18,73 | 18,59 | 11,97 | 11,82 | 10,70 |
| Auto-contrôle | 0,30 | 0,38 | 0,52 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

(a) dont Inocap Quadrige Rendement 7,41% des actions et 4,27 % des droits de vote au 02 novembre 2018

8.2 - En nombre d'actions et droits de vote

| | Capital | | | Droits de vote | | |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 |
| Holding Tivoly & Famille Tivoly | 809 417 | 809 419 | 809 419 | 1 425 651 | 1 449 023 | 1 618 333 |
| Autres actionnaires nominatifs | 87 572 | 86 810 | 86 860 | 101 737 | 99 554 | 99 604 |
| Public (a) | 207 661 | 207 539 | 205 939 | 207 661 | 207 539 | 205 939 |
| Auto-contrôle | 3 340 | 4 222 | 5 772 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 1 107 990 | 1 107 990 | 1 107 990 | 1 735 049 | 1 756 116 | 1 923 876 |

(a) dont Inocap Quadrige Rendement 82 101 actions représentant autant de droits de vote au 02 novembre 2018

9 - Données boursières

9.1 - Cours de l'action Tivoly au cours de l'exercice :

| Périodes | Cours le plus haut | Cours le plus bas | Nombre de titres échangés | Capitaux en milliers d'euros | Nombre de séances de cotation |
|---|--------------------|-------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| janv. 2018 | 42,80 | 39,00 | 9 156 | 370,30 | 22 |
| févr. 2018 | 42,00 | 38,60 | 7 624 | 303,07 | 20 |
| mars. 2018 | 40,00 | 35,80 | 13 151 | 487,53 | 21 |
| avr. 2018 | 37,00 | 32,60 | 6 757 | 235,62 | 20 |
| mai. 2018 | 34,40 | 31,20 | 8 991 | 295,35 | 22 |
| Juin. 2018 | 35,00 | 32,80 | 3 420 | 115,05 | 21 |
| juil. 2018 | 38,00 | 33,80 | 6 667 | 243,80 | 22 |
| août. 2018 | 37,40 | 35,40 | 5 093 | 183,29 | 23 |
| sept. 2018 | 37,40 | 35,00 | 3 322 | 119,62 | 20 |
| oct. 2018 | 37,00 | 32,80 | 2 479 | 86,69 | 23 |
| nov. 2018 | 33,20 | 31,00 | 1 448 | 46,30 | 22 |
| déc. 2018 | 31,60 | 28,40 | 1 814 | 54,84 | 19 |
| Extrêmes et moyennes de la période | | | | | |
| | 42,8 | 28,4 | 5827 | 211,79 | |
| Total | | | 69922 | 2541,45 | 255 |

9.2 - Capitalisation boursière

| En euros | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Cours de clôture | 29,40 | 39,00 | 22,81 |
| Capitalisation boursière (en milliers d'euros) | 32 575 | 43 212 | 25 273 |

10 - Dividendes

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 17 mai 2019, la distribution d'un dividende par action de 0.60 euro au titre du résultat 2018.

| Exercice de distribution | Distribution nette globale | Dividende par action | Nombre d'actions |
|--------------------------|----------------------------|----------------------|------------------|
| 2016 | 498 596 € | 0,45 € | 1 107 990 |
| 2017 | 553 995 € | 0,50 € | 1 107 990 |
| 2018 | 664 794 € | 0,60 € | 1 107 990 |

V - Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'Assemblée, muni d'une pièce d'identité.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président,

- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de leur choix

Les actionnaires pourront solliciter de cet intermédiaire une carte d'admission ou un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.

Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires ainsi que la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à la demande des actionnaires seront publiés sans délai sur le site internet de la société. Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.tivoly.com rubrique Groupe/Publications.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles, au siège social de TIVOLY, n° 266 route Portes de Tarentaise, 73790 TOURS EN SAVOIE, dans les délais légaux, et pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.tivoly.com rubrique Groupe/Publications, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le 26 avril 2019.

Ces éléments sont rappelés également dans l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au BALO et dans un journal d'annonces légales par la société avant toute assemblée

VI - Responsable du rapport financier annuel

1 - Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Jean-François Tivoly, Président Directeur Général de Tivoly.

2 - Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Tivoly et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Tivoly et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Tours en Savoie, le 22 mars 2019

Jean-François Tivoly
Président Directeur Général



Projet de résolutions soumises
**à l'assemblée générale
mixte
du 17 Mai 2019**



E - Projet de résolutions

Soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2019

I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un bénéfice de 2 877 547,84 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; fixation du dividende

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 2 877 547,84 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 3 491,40 euros, soit un montant de 2 881 039,24, l'affecte de la manière suivante :

- La somme de 2 216 245,24 euros au poste « autres réserves »
- La somme de 664 794.00 euros à titre de dividendes, soit un dividende de 0,60 euro par action, étant précisé que les actions auto-détenues par la Société ne donnent pas droit à dividendes.

Les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seront affectées au poste report à nouveau en application de l'article L.225-210 du Code de commerce.

La mise en paiement des dividendes aura lieu le 31 mai 2019.

Le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices au titre de l'exercice précédent ont été les suivants :

| Exercice de distribution | Distribution nette globale | Dividende par action | Nombre d'actions |
|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 2016 | 498 596 € | 0,45 € | 1 107 990 |
| 2017 | 553 995 € | 0,50 € | 1 107 990 |
| 2018 | 664 794 € | 0,60 € | 1 107 990 |

Troisième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comportant le bilan, le

compte de résultat et l'annexe se soldant par un bénéfice de 3 371 579 euros (part du groupe 3 374 485 euros) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution – Annulation de l'autorisation de programme de rachat d'actions propres et nouvelle autorisation de programme de rachat d'actions propres

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration :

1/ met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018 par le vote de la 5^{ème} résolution, autorisant le rachat par la Société de ses propres actions.

2/ autorise le Conseil d'administration, pendant une période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des rachats des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- soit de les attribuer aux dirigeants, mandataires sociaux, membres du personnel ou à certains d'entre eux de la Société et/ou d'autres entités du groupe Tivoly, soit dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, soit plus généralement dans le cadre de toute cession et/ou attribution gratuites d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions légales ;
- soit de procéder à des opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisées dans les conditions des articles L.3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;
- soit de couvrir l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit par conversion, remboursement, échange ou de tout autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit d'assurer la liquidité ou d'animer le cours par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- soit d'acheter des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure (à titre d'échange de paiement ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- soit d'annuler des titres par voie de réduction de capital ;
- soit de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 70,00 euros, le Conseil d'administration ayant la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires.

Le nombre d'actions à acquérir est dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social.

Le montant maximum destiné à la réalisation de ce programme s'élève à 7 755 930 euros (au cours maximum d'achat autorisé de 70,00 euros sous réserve des limites légales).

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et notamment par voie d'achat de blocs de titres ou par applications hors marché.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités pour réaliser le programme d'achat, et notamment :

- effectuer toutes opérations, conclure toutes conventions, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes démarches et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, remplir toutes autres formalités, et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée et remplace toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Sixième résolution - Fin du mandat d'un membre du Conseil d'administration

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Edouard Tivoly de son mandat d'administrateur, à l'issue de la présente assemblée, ce dernier devenant représentant permanent de Holding Tivoly au Conseil d'administration en remplacement de Mme Marie-Thérèse Tivoly, conformément aux stipulations de l'article 19 alinéa 2 des statuts de la Société.

Septième résolution - Fin du mandat de deux membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale prend acte de la fin des mandats d'administrateurs de M. Noël Talagrand et de M. Jean-Michel Tivoly, à l'issue de la présente assemblée, conformément aux stipulations de l'article 19 alinéa 2 des statuts de la Société.

Huitième résolution - Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer M. Erick Fouque en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution – Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la reconduite pour l'exercice 2019 de la politique de rémunération et des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures présentés dans le rapport précité et attribuables, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat.

Dixième résolution – Approbation des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la rémunération du Président Directeur Général, approuve les éléments de sa rémunération en application des critères quantitatifs

et qualitatifs présentés dans ledit rapport et dans le rapport du Conseil d'administration approuvé par l'assemblée générale du 18 mai 2018 (page 83 et 84 du rapport annuel 2017).

Onzième résolution – Jetons de présence

L'assemblée générale décide de maintenir les jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration à la somme de 70 000 euros par an, qui sera comptabilisée en charge, jusqu'à nouvelle décision d'une assemblée générale annuelle.

Douzième résolution – Pouvoirs à conférer

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi.

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Treizième résolution – Augmentation de capital réservée aux salariés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration par lequel celui-ci a émis un avis défavorable, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- autorise le Conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un montant maximum de cinquante mille euros, par la création et l'émission de cinq mille actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, et émises avec une prime d'émission et dont le prix de souscription sera égal au cours de bourse à la date de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, sans toutefois que ce prix puisse être supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant cette date, à libérer en numéraire,
- supprime le droit préférentiel de souscription à ces actions ordinaires nouvelles pour en réserver la souscription aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux adhérents à un plan d'épargne tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail,
- décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés directement ou par l'intermédiaire du fonds commun de placement d'entreprise susvisé, le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ne pouvant être supérieur à trois ans.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour :

- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Quatorzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10% du capital

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par les statuts, à procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions de la Société que la Société détient ou qu'elle viendrait à détenir, dans la limite de dix pour cent du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois ;
2. Décide que la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes ;
3. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder, s'il y a lieu, à une ou plusieurs réductions de capital en conséquence de l'annulation des actions précitées et en particulier modifier les statuts, effectuer toutes formalités de publicité et prendre toutes dispositions pour permettre directement ou indirectement la réalisation de cette ou ces réductions de capital ;
4. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation.



Consolidated financial statements



| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| <p>KIT DE TREPANOS GENÉRICOS TOOLSET GENERAL USE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 brocas: 2,0 mm, 3,0 mm, 4,0 mm | <p>1- STOPPER + KIT STOPPER + KIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 broca: 2,0 mm • 1 broca: 3,0 mm • 1 broca: 4,0 mm • 1 broca: 5,0 mm | <p>KIT DE PREPARATION PREPARATION KIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 broca: 2,0 mm • 1 broca: 3,0 mm • 1 broca: 4,0 mm • 1 broca: 5,0 mm | | <p>THOMAS</p> <p>FORET D'IMPLANTOLOGIE DENTAIRE DENTAL IMPLANT DRILL</p> |
|--|---|---|--|---|

F - Consolidated financial statements 2018

The consolidated financial statements of the Tivoly group have been prepared in accordance with the standards issued by the International Accounting Standards Board as applicable in the European Union on December 31, 2018. These standards are collectively referred to as International Financial Reporting Standards (IFRS).

The Tivoly group consolidated financial statements as of December 31, 2018 include the financial statements of Tivoly and its subsidiaries and investments in associates. They are presented in thousand of euros. They include the following statements:

- Income Statement
- Balance Sheet

I - Consolidated income statement

| At december 31st (In thousand of euros) | Notes | 2018 | 2017 |
|--|--------------|-----------------|---------------|
| Net sales | I / 11.1 | 80 533 | 82 335 |
| Other revenues from operations | | 372 | 101 |
| Purchases used in production | | (28 034) | (28 149) |
| Changes in inventory of finished goods | | 2 235 | 398 |
| External charges | | (14 565) | (14 160) |
| Taxes other than income tax | | (1 487) | (1 518) |
| Personnel costs | | (31 801) | (30 592) |
| Subsidies from operations | | 347 | 323 |
| Net depreciation and amortisation expense | | (3 393) | (3 428) |
| Other current operating expenses | | (404) | (513) |
| Other current operating income | | 236 | 177 |
| Current operating profit | | 4 040 | 4 975 |
| Other operating income and expenses | | 494 | 0 |
| Operating profit | | 4 534 | 4 975 |
| Interests on cash and cash equivalents | II / 7 | 0 | 0 |
| Cost of net debt | II / 7 | (314) | (351) |
| Other financial expenses | II / 7 | (560) | (671) |
| Other financial income | II / 7 | 682 | 648 |
| Income tax expense | II / 8 | (971) | (1 020) |
| NET PROFIT | | 3 372 | 3 582 |
| Attributable to the group | | 3 374 | 3 576 |
| Minority interests | | (3) | 7 |
| Basic earning per share (in euros) | I / 14 | 3,06 | 3,24 |
| Diluted earning par share (in euros) | I / 14 | 3,06 | 3,24 |

II - Consolidated Balance Sheet

Assets

| At december 31st (In thousand of euros) | Notes | 2018 | 2017 |
|--|----------|---------------|---------------|
| Goodwill | II / 1.1 | 5 233 | 5 234 |
| Other Intangible assets | II / 1.1 | 3 277 | 3 410 |
| Intangible assets | | 8 510 | 8 643 |
| Land | II / 1.2 | 1 011 | 1 006 |
| Buildings | II / 1.2 | 1 894 | 1 886 |
| Machinery and Equipment | II / 1.2 | 9 813 | 9 979 |
| Other tangible assets | II / 1.2 | 3 215 | 2 299 |
| Tangible assets | | 15 932 | 15 170 |
| Financial assets | II / 1.3 | 975 | 1 197 |
| Deferred tax assets | II / 8 | 2 578 | 2 691 |
| Non-current assets | | 27 996 | 27 702 |
| Inventories | II / 2.1 | 28 175 | 22 383 |
| Trade receivables | II / 2.2 | 13 012 | 15 428 |
| Other receivables and prepaid expenses | II / 2.2 | 4 375 | 4 256 |
| Current derivatives assets | II / 2.2 | 136 | 11 |
| Cash and cash equivalents | II / 2.3 | 6 118 | 6 185 |
| Current assets | | 51 814 | 48 265 |
| TOTAL ASSETS | | 79 810 | 75 966 |

Liabilities and Equity

| At december 31st (In thousand of euros) | Notes | 2018 | 2017 |
|--|----------|---------------|---------------|
| Share capital | II / 3.1 | 11 080 | 11 080 |
| Share premium and reserves | II / 3.1 | 6 051 | 6 051 |
| Consolidated reserves | II / 3.1 | 11 926 | 9 262 |
| Translation reserve | II / 3.2 | 199 | 48 |
| Cash Flow Hedge | II / 10 | 9 | (70) |
| Net profit | | 3 374 | 3 576 |
| Share-holder's equity | | 32 639 | 29 947 |
| Minority interests - reserves | | 387 | 951 |
| Minority interests -profit | | (3) | 7 |
| Minority interests | | 384 | 958 |
| Total shareholder's equity | | 33 023 | 30 905 |
| Non current provisions | II / 4 | 3 401 | 3 159 |
| Deferred tax liabilities | II / 8 | 1 425 | 1 626 |
| Non-current portion of financial debts | II / 5.1 | 13 589 | 14 220 |
| Non-current liabilities | | 18 416 | 19 004 |
| Current provisions | II / 4 | 0 | 50 |
| Current portion of financial debts | II / 5.1 | 5 280 | 4 069 |
| Discount of trade receivables | II / 5.1 | 1 651 | 274 |
| Trade payables and other liabilities | II / 5.2 | 21 441 | 21 664 |
| Current liabilities | | 28 372 | 26 057 |
| TOTAL LIABILITIES AND EQUITY | | 79 810 | 75 966 |

Statutory auditors' report on the consolidated financial statements

For the year ended 31 December 2018

To the annual shareholders' general meeting of Tivoly S.A.,

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your shareholders' general meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Tivoly S.A. for the year ended 31 December 2018.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group as at 31 December 2018 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union.

The audit opinion expressed above is consistent with our report to the Audit and Risks Committee.

Basis for Opinion

Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the *Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of our report.

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence rules applicable to us, for the period from 1 January 2018 to the date of our report and specifically we did not provide any prohibited non-audit services referred to in Article 5(1) of Regulation (EU) No 537/2014 or in the French Code of ethics (code de déontologie) for statutory auditors.

Emphasis of Matter

We draw attention to the following matter described in Note 1.1 "Changes in accounting policies" ("*Changements de méthodes comptables*") included in part I. "Accounting rules and methods" ("*Règles et méthodes comptables*") of the notes to the consolidated financial statements relating to the changes in accounting policies due to the first time adoption, at January 1st, 2018, of IFRS 15 "Revenue from contracts with customers" and IFRS 9 "Financial instruments". Our opinion is not modified in respect of this matter.

Justification of Assessments - Key Audit Matters

In accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial Code (code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the key audit matters relating to risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period, as well as how we addressed those risks.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

Goodwill

(Notes 4.1 and 4.4 of section I-Accounting rules and methods (Règles et méthodes comptables) and 1.1 of section II-Notes related to balance sheet and income statement of the notes to the consolidated financial statements (Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés))

Risk identified

At 31 December 2018, the assets of the statement of financial position included a goodwill amounting to a net book value of 5,233 thousand euros, out of which 4,917 thousand euros related to the significant cash generating units (**CGU**): China, Spain regrouped with Latin America and France (hereinafter « **the 3 significant CGU** »). Starting from the acquisition date, they are allocated to each CGU, which benefit from the business combinations which generated them.

Management performs goodwill impairment testing annually or more frequently if events or changes of circumstances indicate a potential impairment, and makes sure that the net book value of the goodwill is not higher than the recoverable amount, defined as the higher of the value in use and the fair value less costs to sell. Once the recoverable amount is lower than the net book value of the CGU, the impairment loss is firstly allocated to impairment of existing goodwill.

Regarding « the 3 significant CGU », the recoverable amount was calculated based on the value in use estimated using the discounted future cash flows expected from the group of assets related to the activity. The determination of the recoverable amount of the goodwill related to « the 3 significant CGU » requires significant judgment from management, specifically for average mid-term revenue increase rates, for expected operating result after tax rates and for perpetual growth rates, which were used to calculate the future cash flows, as well as the discounting rates, which were applied. We, therefore, considered the valuation of the goodwill to be a key audit matter.

Performed audit procedures to address the identified risk

Our audit procedures included the evaluation of the compliance of the methodology applied by the company with the applicable accounting standards.

We also evaluated the implementation of this methodology, by assessing:

- the completeness of the elements included in the book value of « the 3 significant CGU » and the consistency of the determined value with the future cash flows used to calculate the value in use ;
- the reasonableness of future cash flows (which are based on the assumptions related to average mid-term increases in revenue and to the expected operating results after tax), by analyzing the root cause of the differences between the forecasted and the actual values of the prior periods ;
- the consistency of future cash flows with the 5 year business plans established by management ;
- the consistency of the perpetual growth rate used for future cash flows with the market analysis and the consensus of the key stakeholders ;
- the consistency of the discounting rate applied to the future cash flows expected from « the 3 significant CGU » with the return rate expected by the market participant from a similar activity ;
- the sensitivity analysis of the value in use calculated by management related to the following assumptions: discounting rate, operating result after tax rate and perpetual growth rate.

Recoverability of deferred tax assets of Spanish subsidiaries

(Notes 12 of section I-Accounting rules and methods (Règles et méthodes comptables) and 8 of section II-Notes related to balance sheet and income statement of the notes to the consolidated financial statements (Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés))

Risk identified

At 31 December 2018, the assets of the statement of financial position included a deferred tax asset amounting to 2,578 thousand euros. This financial statement caption includes 1,772 thousand euros mainly related to accumulated tax losses and tax credits generated by Spanish subsidiaries. The remaining balance of deferred tax assets booked by the group mainly relates to temporary differences.

A deferred tax asset is recognized only to the extent that it is probable that future taxable profits will be available, against which the asset can be off-set. During the close of each financial year, the management assesses the group's capacity to recover its deferred tax assets and tax credits, by taking into account future tax results included in the business plan. These projections are based on assumptions made by management.

Considering the significant judgment made by management while determining the forecasts of future taxable income underlying the recognition of deferred tax assets of these subsidiaries, we considered the recognition of these deferred tax assets to be a key audit matter.

Performed audit procedures to address the identified risk

Our audit approach consisted of the assessment of the probability that the Spanish subsidiaries are able to use in the future the deferred tax asset which was recognized, based on the tax losses carried forward and the tax credits, by taking into account the capacity of these subsidiaries to generate future tax profits enabling to recover them.

The assessment of the future tax profits of Spanish subsidiaries was based on the evaluation of the reliability of the business plan development process by:

- analyzing the process of the development of the latest business plan, on which the estimates were based;
- comparing the projections of the results built in prior years with the actual ones;
- assess the consistency of the assumptions used to evaluate the deferred tax assets with those used for impairment testing of long term assets performed for the activities of Spanish subsidiaries;
- challenging the assumptions used by management to build the forecasted results from the business plan, by analyzing their consistency with the information gathered during inquiries performed with management.

Specific verifications

As required by French laws and regulations, we have also verified in accordance with professional standards applicable in France the information pertaining to the Group presented in the management report of Board of Directors.

We have no matters to report as to its fair presentation and its consistency with the consolidated financial statements.

We attest that the consolidated declaration of extra-financial performance, required under Article L. 225-102-1 of the French Commercial Code (Code de commerce), is included in the information relating to the group provided in the management report, being specified that, in accordance with the provisions of Article L. 823-10 of this Code, we have not verified the fair

presentation and the consistency with the consolidated financial statements of the information provided in this declaration.

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

Appointment of the Statutory Auditors

We were appointed as statutory auditors of Tivoly S.A. by the annual shareholders' general meetings held on 11 June 2003 for KPMG S.A. and on 22 May 2014 for In Extenso.

As at 31 December 2018, KPMG S.A. and In Extenso were in the 16th year and 5th year of total uninterrupted engagement, respectively.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The Audit Committee [*ou autre terminologie retenue par la société pour désigner le comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce*] is responsible for monitoring the financial reporting process and the effectiveness of internal control and risks management systems and where applicable, its internal audit, regarding the accounting and financial reporting procedures.

The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Objectives and audit approach

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.
- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion expressed on these consolidated financial statements.

Report to the Audit and Risks Committee

We submit a report to the Audit and Risks Committee which includes in particular a description of the scope of the audit and the audit program implemented, as well as the results of our audit. We also report, if any, significant deficiencies in internal control regarding the accounting and financial reporting procedures that we have identified.

Our report to the Audit and Risks Committee includes the risks of material misstatement that, in our professional judgment, were of most significance in the audit of the consolidated financial statements of the current period and which are therefore the key audit matters, that we are required to describe in this audit report.

We also provide the Audit and Risks Committee with the declaration provided for in Article 6 of Regulation (EU) N° 537/2014, confirming our independence within the meaning of the rules applicable in France such as they are set in particular by Articles L.822-10 to L.822-14 of the French Commercial Code (code de commerce) and in the French Code of Ethics

(code de déontologie) for statutory auditors. Where appropriate, we discuss with the Audit and Risks Committee the risks that may reasonably be thought to bear on our independence, and the related safeguards.

Lyon, on the 19 avril 2019

Bourg Saint Maurice, on the 19 April 2019

The statutory auditors

The statutory auditors

French original signed by

French original signed by

Philippe Massonnat
Partner

Christophe Morardet
Partner

**Pour plus d'informations sur le Groupe Tivoly,
Vous pouvez consulter :**

Notre site internet : www.tivoly.com

Ou nous joindre par téléphone au 33 (0)4 79 89 59 59

TIVOLY – 266, Route Portes de Tarentaise – 73790 Tours en Savoie

► Rejoignez nous sur les réseaux sociaux



◀ www.tivoly.com